

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DEMATERIALISEE
D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 17 décembre 2020 à 14H00
Séance n°15

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 34 membres suivants :

Collège des Professeurs

Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO
M. Pierre KORNPROBST
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Philippe PAQUIS
M. Jeanick BRISSWALTER

Collège des Autres Enseignants

M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Marc DALLOZ
M. Marcel CARBILLET
Mme Christine MALOT

Collège des BIATSS

M. Florent DAUPHIN
M. Pascal CREMOUX
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

M. Nicolas SIRVENT

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Maureen CLERC, INRIA
Mme Aurélie PHILIPPE, CNRS
Mme Claire-Isabelle COQUIN, INSERM
M. Jean-Philippe NABOT, INRAE
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

Personnalités Qualifiées

Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT

2

Représentants des Etablissements Composantes

M. Arnaud CHOPLIN, IFMK
M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Michel PASCAL, CIRM

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

Représentant des collectivités territoriales

M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Membres absents ayant donné procuration

M. Denis MOURARD, OCA à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Anne VIGOUROUX à M. Michel GAUTERO
M. Emmanuel BARRANGER, CAL à M. Marc DALLOZ
Mme Elisabeth PECOU à M. Marc DALLOZ

Etaient absents ou excusés les 6 membres suivants :

M. Charles GUEPRATTE, CHUN
Mme Manon QUEMENEUR
M. Didier ABADIE, ERACM
M. Milan LEBRE
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06
Mme Maryline CRIVELLO, AMU

Invités présents

M. Médéric ARGENTINA, EUR SPECTRUM
M. Alexandre CAMINADA, POLYTECH
M. Johan MONTAGNAT, EUR DS4H
M. Olivier BRUNO, EUR ELMI
M. Christian RINAUDO, EUR ODYSSEE
M. Eric NASICA, VP Finances
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Jean-Paul AUBERT, EUR CREATES
Mme Cécile SABOURAULT, VP RI
M. Stéphane AZOULAY, VP Formation
Mme Marie-Albane WATINE, VP VU&C
M. Xavier LATOUR, EUR LEX
Mme Geneviève GAUDET, Rectorat de Nice
M. Jean-Philippe ESPALLARGAS, VP Etudiant
Mme Sabrina LOUFRANI, VP RH
Mme Samira KARRACH
Mme Florence PISANO, DGSA
M. Sylvain DI GIORGIO, DRH
Mme Sophie DEMOLOMBE
M. Benjamin SEROR, DJSR
Mme Anne NAVARRO, DAF
Mme Marie-Sophie BERGER, DJSR
Mme Nadine GROSSO

3

La séance est présidée par M. Jeanick Brisswalter, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I - PREAMBULE

Université Côte d'Azur est lauréate de l'appel à projet plan de relance **rénovation énergétique**, elle est l'une des universités les mieux dotées grâce au travail de qualité des équipes de la direction du patrimoine et de M. Dalloz en pilotage. Elle remporte la 2^{ème} dotation de l'université française, soit un total 54,4 M€, avec 3 chantiers d'envergure : les campus Trotabas Carlone et Valrose.

Elle est également lauréate de l'appel à projet SFRI « Structuration de la Formation et de la Recherche » ce qui représente 10M€ sur 9 années pour la structuration du site et pour la mise en place de notre nouvelle université.

M. Espallargas fait un bref compte rendu du premier **Conseil Etudiants** d'UCA qui s'est tenu le 9 décembre en format dématérialisé. A noter une forte participation des élus étudiants des conseils centraux et des composantes. A l'ordre du jour : l'élection du secrétaire du conseil et définition de ses missions (participation à l'organisation du conseil), le règlement intérieur et la présentation des axes majeurs de la vie étudiante dont la mise en place d'une radio universitaire, la question des alumnis a également été abordée avec M. Brandinelli.

M. Dalloz salue la mise en place de ce conseil étudiant (avant la fin de l'année) qui représente une des innovations majeures des statuts d'Université Côte d'Azur.

Il remercie et félicite les équipes pour la réussite de l'organisation des **élections professionnelles**. Les scrutins se sont déroulés à la fois sous un format dématérialisé et

traditionnel. M. Brisswalter ajoute que la participation a légèrement fléchi par rapport aux dernières élections (CT 20% au lieu de 27% l'an dernier) alors que pour les COSP, la participation a été importante. Le contexte sanitaire peut expliquer le faible taux de participation. Mais aussi le nouveau mode de vote électronique avec une possible confusion avec les élections par courrier de la CPE.

Il n'y a pas eu de modifications majeures des grands équilibres. Quatre listes pour le CT : FSU, SNPTES, UNSA, FO et deux listes pour les autres conseils : FSU et UNSA. Cette année, il n'y a pas eu de liste CGT.

Il en résulte pour le CT : 4 sièges pour FSU, 2 pour le SNPTES, 2 pour UNSA et un pour FO.

Pour les 2 autres conseils : 4 sièges pour le FSU, 3 pour le SNPTES, 2 pour UNSA et un pour FO. L'ensemble de la FSU félicite l'administration pour le travail accompli et remercie la communauté universitaire pour sa participation et sa confiance.

- Retrait de deux points de l'ordre du jour :
11) Dématérialisation des bulletins de paye des agents
Le dispositif doit être validé en CT.

12) Création et renouvellement des Diplômes d'Etablissement

Les DU Etudiant Entrepreneur et DeepTech doivent être représentés en Conseil Académique (Cac) ; lors de la séance précédente, le DU 2E avait suscité des débats, en raison du manque de cohérence et de clarté de certaines dispositions. Le conseil académique n'avait pas pu faire une analyse correcte. Ces deux DU seront représentés ultérieurement au conseil d'administration.

- Deux nouveaux membres représentants du CIRM :
M. Michel Pascal membre titulaire remplace M. François Paris (démission).
M. Bertrand Rossi membre suppléant remplace Mme Muriel Marland.

M. Michel Pascal enseigne la musique électroacoustique au conservatoire de Nice. Il a été nommé directeur par intérim du CIRM. Dans l'attente d'une nouvelle direction du CIRM, la Ville de Nice a nommé 3 directeurs par intérim, dont M. Bertrand Rossi, Directeur de l'opéra et M. Thierry Muller, Directeur du Conservatoire.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2020

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

M. Pronzato remarque que le dernier conseil devait se prononcer sur la proposition de création de plusieurs DU, dont DeepTech. Or il n'y avait pas eu de présentation du DU DeepTech au CA et au CAC. Il souhaite que ne soit pas inscrit au PV qu'il s'agit d'une seconde présentation de ce DU. Lorsqu'il a été demandé, certes avec un peu d'insistance, que la proposition de création du DU Etudiant entrepreneur soit représentée en CAC en remettant en cause la procédure, il n'était pas question « d'ennuyer » la gouvernance, mais plutôt de signifier que les dossiers avaient été étudiés de près et que des anomalies avaient été relevées. Et de fait, ces remarques avaient été faites à juste titre et les commentaires étaient appropriés.

Cette situation risque de se reproduire si ce type de dossier n'est pas soigneusement étudié et vérifié en amont du CA.

M. Dalloz soulève l'importance de la lecture attentive des dossiers par le CAc. Un travail de refonte du processus de présentation des dossiers de création de DU en CAc est en cours. En l'espèce, les documents n'avaient pas été convenablement mis à la disposition des conseillères et des conseillers du CAc, si bien que le travail d'analyse n'avait pas été valablement fait.

Mme Labat Jacquemin s'interroge sur la ventilation des sommes obtenues pour la transition énergétique entre Carlone, Trotabas et Valrose à la suite de messages qui semblaient se contredire.

M. Dalloz assure qu'il ne s'agit que de bonnes nouvelles, le campus Carlone a obtenu du 12,8 M€. Mais d'autres importants projets concernent également Valrose, Trotabas, Sophia, STAPS, La Seyne, l'INSPE et l'IUT. Le financement de l'intégralité des projets représente 54,48 M€.

Le procès-verbal du 19 novembre 2020 est approuvé à la majorité des voix, 28 voix pour et 3 abstentions.

II– QUESTIONS STRATEGIQUES

2) POLITIQUE DE RECRUTEMENT 2021 DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT

5

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'UCA

La politique de recrutement 2021 des personnels de l'établissement a été présentée au Conseil Académique du 1er décembre 2020.

L'objectif était d'avoir un document de cadrage qui ne soit pas trop contraignant, et qui explique et augmente la lisibilité de la stratégie d'établissement en termes de recrutement d'enseignants-chercheurs. Un même document concernera la politique de recrutement des BIATSS et des enseignants du 2nd degré. La volonté d'afficher à l'attention de l'ensemble de la communauté les grands points de la stratégie en terme de recrutement, de méthodologie des arbitrages et de l'adéquation avec les comités de sélection est clairement manifestée. Des sessions de travail sur chacun des points se sont tenues avec des élus du Conseil d'administration. Puis la relecture juridique a été confiée à la direction juridique afin d'éviter l'écueil du contentieux.

La politique d'ouverture des concours de recrutement des enseignants-chercheurs

L'article 26.2 correspond à l'ouverture d'un poste pour un enseignant du 2nd degré titulaire d'une thèse et qui enseigne dans l'enseignement supérieur (concours spécifique).

L'article 46.1 correspond à un concours classique de professeur des universités. Des recrutements externes sont favorisés afin d'augmenter le potentiel de l'université.

L'article 46. 3 correspond à des postes réservés aux collègues qui ont déjà 9 ans d'ancienneté dans l'enseignement supérieur. Il s'agit d'un outil de promotion interne des maîtres de conférence.

Le concours ouvert au titre du 46.4 est un concours voie spécifique, il concerne les candidats qui sont membres de l'Institut Universitaire de France. C'est un concours hors contingent.

L'article 46.5 est un concours réservé aux maîtres de conférences qui ont eu des fonctions administratives d'importance au sein de l'université pendant au moins 4 ans ; il s'agit d'une procédure spécifique qui requiert une habilitation à diriger les recherches.

L'article 46 -1 est réservé aux maîtres de conférences qui ont été professeurs d'université ou vice-présidents statutaires pendant au moins 4 ans. Une partie de cette procédure particulière se déroule au niveau national.

La qualité des concours de recrutement des enseignants-chercheurs

Ce chapitre de la politique de recrutement définit les critères de qualité des concours retenus, le cadrage de l'endorecrutement devant rester exceptionnel. On souhaite aussi rappeler que l'université ne recrute pas par défaut, si aucun candidat ne correspond aux ambitions du poste, le concours est déclaré infructueux et le poste est automatiquement remis au concours l'année d'après. L'endorecrutement, bien que restreint, n'entravera pas la promotion d'un candidat ou d'une candidate brillante de l'Université. A titre anecdotique, la discipline des mathématiques est la seule qui interdit à tout maître de conférences la promotion de professeur dans l'université où il est en poste, ce qui l'oblige à la mutation. C'est une politique nationale soutenue par l'institut mathématiques interactions du CNRS.

M. Pronzato précise que lors de ces sessions de travail dont il faisait partie, dans le document qui avait été proposé, un paragraphe concernait les chaires de professeur junior. Il était question de l'importance de fixer un cadre et en particulier une limite (ce type de recrutement ne devant pas dépasser 10% des postes mis au concours dans l'année) ; or ce paragraphe a disparu dans la version actuelle.

6

M. Brisswalter confirme et pense qu'il faut rediscuter les positions de l'Établissement afin de fixer un cadre. Cette disposition a été enlevée car le décret qui la définit n'est pas encore paru. Le Conseil constitutionnel doit en amont prendre position. Une fois l'avis positif du Conseil constitutionnel formulé, il faut un décret d'application spécifique à cet article. Lorsque le décret sera paru (peut-être au mois d'avril) le cadre du dispositif sera alors présenté au conseil d'administration.

La politique de recrutement 2021 des personnels de l'établissement est approuvée à la majorité des voix, 30 voix pour et 3 abstentions.

3) MODIFICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE COTE D'AZUR AU PRESIDENT

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Dès le début du mandat de l'actuel Président, le Conseil d'administration a approuvé une délégation de pouvoir à son égard pour un certain nombre d'actes qui relèvent normalement des compétences du Conseil d'administration.

Il n'avait pas été prévu de permettre au Président de valider les achats de cadeaux pour les départs à la retraite ou encore l'achat de fleurs pour le décès de collègues. Il est demandé au Conseil de bien vouloir accepter d'ajouter cette possibilité à la délégation dont le Président bénéficie.

Il est question de dépenses de cadeaux, décorations, fleurs ou autres achats au profit de personnalités extérieures, de personnels ou d'étudiants d'UCA ayant contribué aux missions de service public au sein de l'Établissement, lors de départ en retraite, promotion ou évènement particulier. Le montant maximum d'une telle dépense est fixé à 150€.

La modification de la Délégation de pouvoir du Conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur au Président est approuvée à la majorité des voix, 31 voix pour et une abstention.

III- QUESTIONS FINANCIERES

4) BUDGET INITIAL 2021

Présentation de M. Eric NASICA, Vice-Président Finances

Avis favorable du comité de pilotage du 7 décembre 2020

Situation patrimoniale (tableau 6)

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Total	PRODUITS	Total
Personnel	305 191 611 €	Subventions de l'Etat	302 134 705 €
IMPÔTS ET TAXES SUR LES BÉNÉFICES	-€	IMPÔTS ET TAXES	1 800 200 €
PROFIT PARTICULIERS SUR LES CHARGES DE PERSONNEL ET PROFIT PARTICULIERS	11 720 800 €	Autres subventions	27 130 000 €
		AUTRES PRODUITS	10 990 000 €
TOTAL DES CHARGES (1)	317 912 411 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	342 054 905 €
Subvention globale - article 101 - 10 - 10	-€	Subvention globale - article 101 - 10 - 10	196 000 €
TOTAL REVENUS DU SERVICE DE LAUTRE PRESTATION (1) + (2) + (3)	317 912 411 €	TOTAL REVENUS DU SERVICE DE LAUTRE PRESTATION (1) + (2) + (3)	-€

* Il s'agit des taxes s'appliquant sur les comptes individuels des contributions employeur au CSE Finances.

→ Résultat d'exploitation

	Total
Résultat prévisionnel de l'exercice	196 000 €
Dotations (1) ou reprises (2)	-€
+ 2020 (3) ou 2019 (4) (article 101 - 10 - 10) (5)	21 620 000 €
+ ou - variation des réserves	-€
+ ou - variation des provisions	-€
+ ou - variation des autres éléments de l'équilibre financier	10 820 000 €
Capacité d'autofinancement	328 440 000 €

→ Capacité d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Total	REVENUS	Total
Trésorerie d'autofinancement*	1 070 000 €	Capacité d'autofinancement*	328 440 000 €
Investissements	23 210 000 €	IMPÔTS ET TAXES SUR LES BÉNÉFICES	12 000 000 €
Remboursement des dettes Financières	-€	Autres revenus	12 030 000 €
TOTAL DES EMPLOIS (1)	24 280 000 €	TOTAL DES REVENUS (2)	35 060 000 €

→ Prélèvement au FDR

APPORT au FONDS DE RÈGLEMENT (1) + (2)		PRÉLÈVEMENT au FONDS DE RÈGLEMENT (3) + (4)	4 011 000 €
--	--	---	-------------

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Total
variation du FONDS DE RÈGLEMENT - APPORT (1) ou PRÉLÈVEMENT (3)	- 4 011 000 €
variation du FONDS DE RÈGLEMENT - IMPÔTS ET TAXES (2) ou MULTIMÈTRE (4)	22 070 000 €
variation du FONDS DE RÈGLEMENT - IMPÔTS ET TAXES (2) ou MULTIMÈTRE (4)	1 190 000 €
Niveau de BÉNÉFICE au FONDS DE RÈGLEMENT	18 249 000 €
Niveau de la TRÉSORERIE	22 660 000 €

→ Variation de la Trésorerie

Parmi les documents budgétaires mis à la disposition du Conseil, l'accent est mis sur la situation patrimoniale de l'Établissement et en particulier sur les différents indicateurs considérés comme les plus significatifs du point de vue de l'activité de l'Établissement. Le résultat

d'exploitation présente la particularité, cette année, d'être négatif. Les autres indicateurs sont la capacité d'autofinancement, le prélèvement qui va être effectué sur le fonds de roulement et enfin la variation de la trésorerie.

Les grands agrégats du budget

	CF 2019	2020 (BR3)	BI 2021
Résultat d'exploitation	8 625 912€	3 312 256€	-180 083€
Capacité d'autofinancement	11 876 461€	6 514 696€	3 016 357€
Fonds de roulement	25 827 709€	22 287 882€	17 475 974€
Trésorerie	51 405 882€	47 275 087€	24 662 999€

La baisse du résultat d'exploitation (et de la CAF) entre 2020 et 2021 est due :

- aux coûts supplémentaires des nouveaux bâtiments (IMREDD, BASTIDE ROUGE) = 1 000 000€
- aux coûts supplémentaires de la DSI et du service communication = 1 000 000€
- à l'augmentation de la masse salariale non financée = 800 000€

La baisse de la trésorerie entre 2020 et 2021 est due (outre la diminution du RE et de la CAF):

- à la fin programmée de l'IDEX 1 (davantage de décaissements que d'encaissements) = 5 000 000€
- aux opérations immobilières (IMREDD, INFINI, CPEF IBV..) = 6 000 000€
- aux conventions recherche et formation (davantage de décaissements que d'encaissements) = 5 400 000€

Le Rectorat a validé ce résultat d'exploitation négatif. Il a notamment pris en compte la bonne gestion de la masse salariale de l'Établissement. Il a aussi reconnu l'insuffisance de notre dotation budgétaire (SCSP) au regard de certains indicateurs. Un travail d'analyse sur ce point a été mené. La SCSP d'Université Côte d'Azur par étudiant est environ de 7 000€, alors que la moyenne nationale est aux alentours de 7 500€ par étudiant. UCA compte 28 000 étudiants, si on rapporte la dotation de l'établissement à la dotation moyenne, nous serions en droit de revendiquer une dotation budgétaire plus importante de 15,5M€. Ce constat a été signalé auprès du Rectorat, mais aussi directement auprès de Bercy et du Ministère, avec le soutien des autorités locales. Cette demande, tout à fait légitime, exprime le besoin structurel de financement de la masse salariale.

Cela impacte le résultat d'exploitation, tout comme le financement du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) chaque année, les coûts de maintenance importants des nouveaux bâtiments, les coûts de maintenance informatique nécessaires au bon fonctionnement de notre équipement. La baisse du résultat d'exploitation n'est pas due à des décisions irrationnelles et déraisonnables, elle est simplement dû à des besoins structurels.

En 2021 une forte baisse de la trésorerie est prévue, d'environ 22,5 M€ : il y aura plus de décaissements que d'encaissements au niveau des opérations immobilières, des conventions de recherche et aussi parce que le prolongement de l'IDEX n'a été pas intégré dans les comptes, car nous n'avons aucune certitude sur ce point. Seuls sont comptabilisés les chiffres de l'IDEX1 jusqu'au mois de juillet, mais pas de l'IDEX2.



Nature de l'indicateur	Seuils de vigilance et d'alerte	CF 2020 (EPMS 0 JURE + UCA)	CF 2018 (EPMS 0 JURE + UCA)	CF 2019 (EPMS 0 JURE + UCA)	MS 2020	01/2021	Évolution
Fonds de roulement en euros	Seuil : 20 jours	11 084 079	18 965 879	15 827 730	22 287 832	27 475 974	
Fonds de roulement en nombre de jours		27,47	35,06	35,23	31,42	24,68	
Téléversement en euros	Seuil : 80 jours	10 184 186	4 808 811	11 429 832	47 274 087	24 862 989	
Téléversement en nombre de jours		98,27	88,99	78,89	86,89	84,81	
Dépendance au financement de l'Etat	Vigilance : 20% à hauteur 20% Alerte : tous les jours à 25%	20,85%	18,38%	20,37%	24,08%	21,76%	
Poids des charges de personnel	Vigilance : 82% à hauteur 82% Alerte : tous les jours à 82%	81,64%	78,81%	77,85%	77,70%	79,42%	
Taux d'auto-financement	Vigilance si 2% à hauteur 0,8% Alerte si 0,8% à hauteur	3,32%	3,88%	4,88%	1,28%	1,28%	
Pourcentage de l'auto-financement de l'investissement	Vigilance : 20% à hauteur 20% Alerte : tous les jours à 20%	71,45%	50,46%	55,05%	21,77%	9,90%	

Indicateurs

9

Les **indicateurs** suivis par le Ministère doivent se situer entre certaines bornes, il faut être vigilant et respecter les seuils fixés par l'État. Globalement, les indicateurs, sauf un, sont au-dessus des seuils prudentiels. Ce, grâce à une politique de maîtrise de notre masse salariale. La valeur de la capacité à financer nos investissements (9,9%) se situe bien en dessous de la valeur moyenne (20%). Cette médiocre valeur est due à l'importance croissante des investissements qui doivent être financés (l'Adap...) et qui représentent plusieurs millions d'euros.

Ce budget est celui qui a été communiqué au Rectorat il y a une quinzaine de jours, il n'intègre pas les données du plan de relance rénovation thermique et énergétique des campus.

A terme l'obtention de cette dotation pour la transition énergétique permettra de faire des économies en matière d'investissement.

Mais à court terme il faudra enregistrer des dépenses supplémentaires. Avant que cette réussite ne porte ses fruits, il faudra par exemple payer des bureaux d'études pour que tous ces investissements soient mis en place de manière efficace.



Fonds de roulement net global au 31/12/2020 (après BR3)	22 287 882 €
Provisions	- 6 321 359 €
Liées	- 164 729 €
CET	- 1 688 068 €
HC	- 3 000 000 €
CP	- 1 311 059 €
Allocations perte emploi et licenciement	- 139 955 €
Créances rattachées à des participations	- 92 000 €
Dépôts et cautionnement reçus	- 5 565 €
Restes à réaliser sur Fondation UCA	- 49 700 €
Restes à réaliser sur opérations pluriannuelles	- 12 343 344 €
CEFP IBV	- 1 000 000 €
Maintenance immobilière lourde	- 250 000 €
ADAP	- 9 678 270 €
CVEC	- 1 415 074 €
Créances supérieures à deux ans non provisionnées (TEPA)	- 248 964 €
FRNG disponible au 31/12/2021 après intégration de l'éventuelle réserve de financement de la trésorerie	3 318 951 €
	soit 4,7 jours

Analyse du fonds de roulement

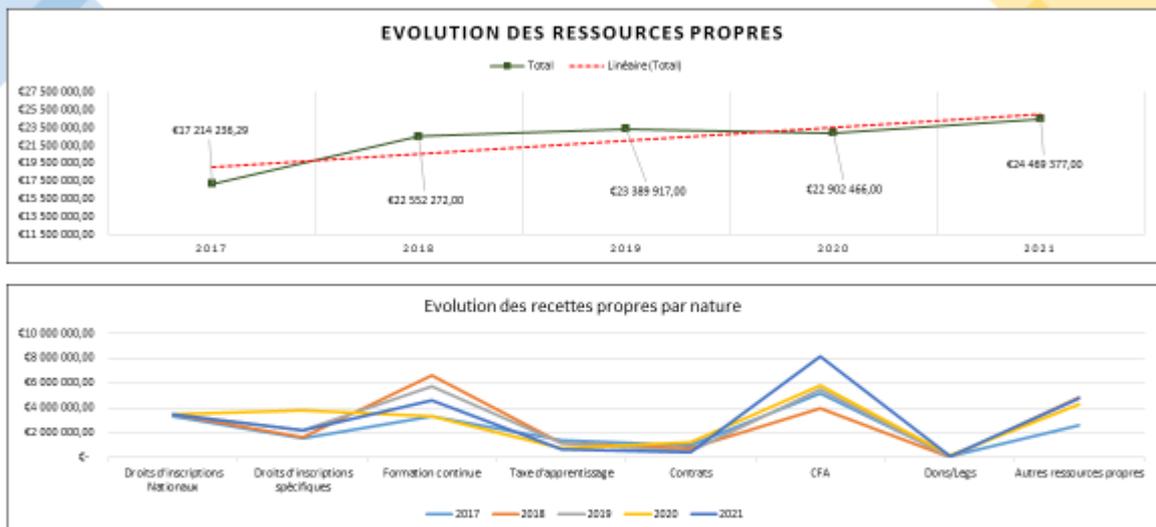
Le **fonds de roulement** de l'établissement est au-dessus du seuil prudentiel. Il faut quand même rester vigilant dans la mesure où il demeure gagé par beaucoup d'effets (tout un ensemble d'opérations pluriannuelles)

10 Le fond de roulement net vraiment disponible, une fois que tous ces éléments seront intégrés, n'est pas du tout au-dessus de 20 jours mais il est à 4,7 jours, ce qui appelle une grande prudence.

Solde de trésorerie (BR3 2020)	47 275 087,00 €
<i>Décomposition de la trésorerie</i>	
Contrats de recherche	7 862 285,21 €
dont IDEX	5 012 012,00 €
Contrats d'enseignement (jerusalem, capacity building, i@UCA etc...)	548 378,86 €
Contrats d'investissement	6 666 575,41 €
dont IMREDD	- €
dont INPHYMI	2 766 794,41 €
dont RMED PCV	- €
dont CEFP IBV	- €
dont HELIX	144 364,00 €
dont plan France Relance	800 000,00 €
dont SM	2 954 817,00 €
Opérations non budgétaires	172 548,88 €
Provisions pour risques et charges	6 321 359,00 €
Solde intermédiaire de trésorerie disponible au 31.12.2021	25 783 948,52 €
ADAP	19 548 271,88 €
Solde de trésorerie disponible au 31.12.2021	15 155 680,52 €
	soit 21,4 jours

Analyse de la trésorerie

Le même constat peut être fait au niveau de la **trésorerie**. En 2021, les prévisions d'encaissement seront inférieures aux prévisions de décaissement. L'obtention de l'IDEX permettrait de compenser en partie ce solde négatif. Mais la trésorerie reste très impactée par des dépenses d'investissement importantes (notamment l'agenda d'accessibilité programmée). Pour une trésorerie aux alentours de 47 M€ à ce jour, elle sera de 25,7M€ en fin d'année 2021.



Les ressources propres de l'établissement restent relativement stables depuis 2018.

A noter: la dynamique positive des formations en apprentissage qui a permis de stabiliser les ressources propres

Parmi les stratégies que l'établissement souhaite mettre en place, il y a celle de l'évolution des **ressources propres**.

Depuis 2018, on constate une certaine stabilité des ressources propres. On espère les augmenter en 2021.

Les actions de l'apprentissage vont contribuer à la progression des ressources propres : c'est à dire que des appels de fonds sont adressés au CFA sur la base des formations en apprentissage. L'établissement a prévu en 2021 une politique encore plus ambitieuse dans ce domaine.

Il faut développer un système fiable de pilotage des activités de l'établissement, en particulier celles qui génèrent des ressources propres. A cet effet, une contrôleur de gestion a été recrutée.

L'idée est de développer les formations en apprentissage, mais aussi la formation continue de manière à accroître encore les ressources au niveau de ce type d'activité. Et également de renforcer la politique de levée de fonds (les réseaux alunis, la fondation et nos partenaires socio-économiques). Les composantes lors des dialogues de gestion ont travaillé sur ce plan

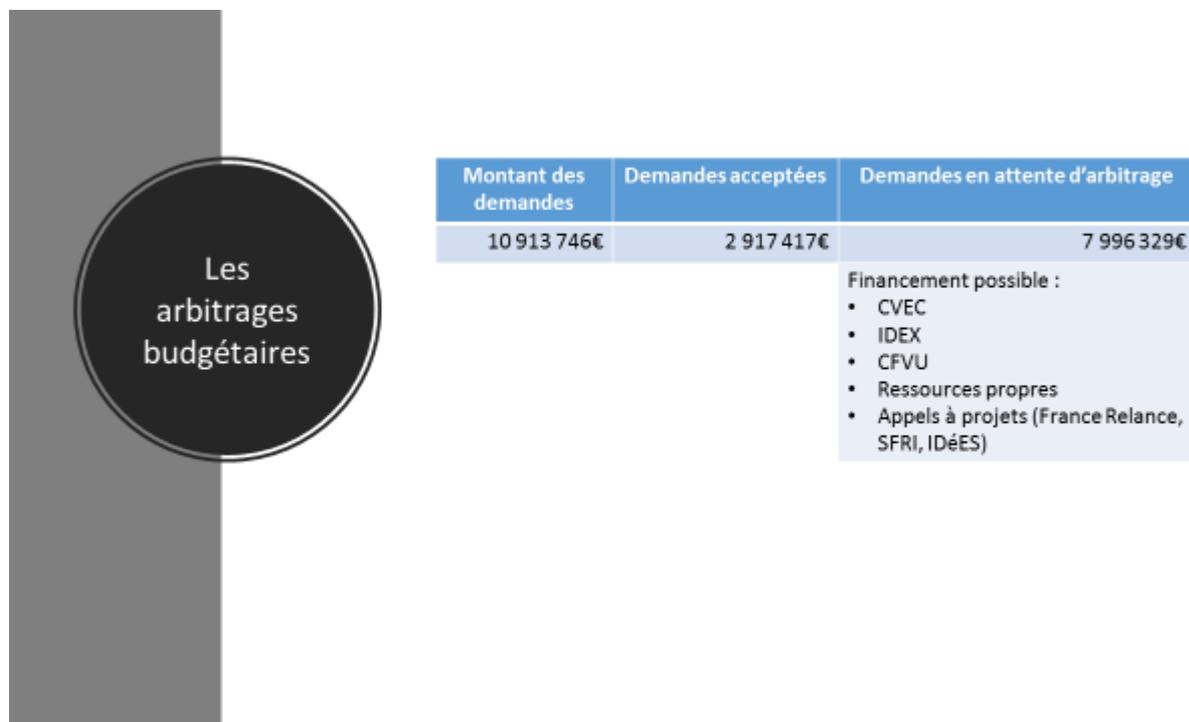


stratégique d'établissement et ont proposé des projets très intéressants, visant justement à développer ces axes en termes notamment de formation et de ressources propres.

Le nécessaire renforcement de nos ressources propres détermine les stratégies à mettre en œuvre en 2021

- ✓ Mise en place par la DAF d'un **système fiable de pilotage** des activités de l'établissement, notamment celles génératrices de ressources propres (comptabilité analytique, coût complet) ;
- ✓ **Développement des formations en apprentissage** (moins affectées par la conjoncture que d'autres formes de ressources propres) ;
- ✓ **Dématérialisation** d'une partie de notre offre (pour développer la formation continue et l'international) ;
- ✓ Renforcement de la politique de **levée de fonds** via les réseaux alumni, la Fondation et les partenaires socio-économiques.

12





Les arbitrages budgétaires.

A l'issu des dialogues de gestion avec les composantes, les services centraux et communs, la remontée des besoins était de l'ordre de 11M€ ; malheureusement pour l'heure seuls 3M€ seront retenus. Ces demandes correspondaient vraiment à des besoins structurels, à des actions obligatoires. L'arbitrage de ces demandes est intervenu alors que le résultat du plan de relance n'était pas encore connu, ainsi que d'autres réponses d'appels à projets (SFRI – « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence », IDÉs – « Intégration et développement des IDEX et des ISITE »). L'espoir de répondre en partie au 8M€ restants est conservé. Tous ces nouveaux financements de masse salariale et d'équipements seraient réintégrés au niveau des EUR à l'occasion du premier budget rectificatif (mi-mars 2021).

Cette année et à l'heure où les comptes doivent être faits, l'Établissement ne dispose que d'une information partielle de ses ressources. Ces comptes ne reflètent que la réalité de l'instant.

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières

Analyse : Tableau des emplois (tableau 1)

• * Équivalent temps plein annuel travaillé

13

Catégorie d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat		(B) Emplois financés hors ACSP		(C) = (A) + (B)
	Permanent	Titulaires	EN ETPT		EN ETPT		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs			1 130	(A)			1 130
		CCI					-
	Non permanents	CCB	287		288		287
Autres etc.			1 327		288		1 727
Éléves fonctionnaires stagiaires des CHS							-
	Permanent	Titulaires	673	(A)			673
		CCI	36		65		100
	Non permanents	CCB	188		240		323
Autres salariés			288		488		1 200
Totaux			2 422	(A)	685		3 027
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			2 559	(A)			
							Plafond global des emplois votés par le CA

Le **tableau des emplois** indique le plafond d'Équivalents Temps Plein Travailler annuel qui est de 3027.



Situation budgétaire (tableau 2)

	Dépenses		Recettes	
	Montants		Montant	
	AE Total	CP Total	PR Total	
Personnel	207 785 235 €	207 785 235 €	239 883 165 €	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pensions	- €	- €	201 806 076 €	Subvention pour charges de service public
			178 400 €	Autres financements de l'Etat
			1 550 260 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	45 012 136 €	47 300 010 €	11 257 751 €	Autres financements publics
			25 090 677 €	Recettes propres
			- €	
			27 903 771 €	Recettes fléchées **
			8 105 254 €	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	20 096 879 €	33 213 781 €	19 798 517 €	Autres financements publics fléchés
			- €	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	272 894 249 €	288 299 025 €	267 786 936 €	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)			20 512 089 €	Solde budgétaire (déficit)

Total des autorisations d'engagement (AE) Total des crédits de paiement (CP) **Solde budgétaire** Total des recettes encaissées et rapprochées (RE)

Les autorisations d'engagement représentent un total de 273M€, pour un total de crédits de paiement de 288 M€ et un total de recette à 268 M€, le **solde budgétaire** est négatif à hauteur de 20,5M€. Cette année si les opérations étaient exécutées à 100%, le prélèvement sur trésorerie serait important, il est donc nécessaire de surveiller les principaux ratios d'équilibre.

14

Délibération du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

3 027 ETPT sous plafond

272 894 249 € d'autorisations d'engagement dont :

- 207 785 235 € personnel
- 45 012 136 € fonctionnement
- 20 096 879 € investissement

288 299 025 € de crédits de paiement dont :

- 207 785 235 € personnel
- 47 300 010 € fonctionnement
- 33 213 781 € investissement

267 786 936 € de prévisions de recettes

-20 512 089 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- -22 612 089 € de variation de trésorerie
- -186 083 € de résultat patrimonial
- 3 016 357 € de capacité d'autofinancement
- -4 811 908 € de variation de fonds de roulement

M. Brisswalter confirme que la fragilité de l'Établissement est d'ordre structurel. Elle puise ses origines dans l'histoire de l'Université, et entrave la réalisation des projets. Ce à quoi il faut ajouter la sous dotation de l'Université. Lors du passage aux compétences élargies en 2010, des erreurs se sont produites dans les remontées au ministère, ce qui explique cette sous dotation par rapport à la moyenne des établissements pluridisciplinaires avec composante de santé. Ce manque à gagner, en prenant en compte la partie dotation par étudiant, représente environ 15M€. Auxquels s'ajoutent 13M€ par an, si on prend en compte également les données erronées remontées du nombre d'ETPT. Comparativement à une autre université régionale IDEX, ce manque à gagner serait de 60M€ par an. En janvier, le VP Finances a mis en place une politique financière, malgré les difficultés rencontrées.

Le succès de l'Établissement sur le plan de relance a été possible grâce à l'excellence des dossiers présentés. Un autre combat s'est engagé pour le rattrapage de cette sous-dotation. L'Université est fortement appuyée par le Préfet de Région, par les collectivités territoriales. Monsieur Le Maire, Président de la Métropole mène une action directe pour dénoncer la sous-dotation de l'université IDEX de la 5^{ème} métropole de France.

M. Pronzato s'inquiète de constater que les difficultés perdurent, que le fonds de roulement continue de baisser à l'heure des promesses de la LPR. Des contradictions subsistent entre les annonces faites au niveau national et la situation vécue au niveau local. Ce constat n'est pas nouveau, il a été dit lors d'une précédente présentation du budget, cela avait été inscrit au procès-verbal, la gouvernance avait confirmé et la contradiction demeure.

La création d'une commission des finances permettrait d'expliquer la complexe mécanique d'un budget. Les membres de cette commission seraient les intermédiaires éclairés vers qui le Conseil pourrait se tourner pour avoir des explications.

Il s'interroge sur les erreurs faites il y a maintenant une dizaine d'années, en 2010, sur les remontées au ministère notamment sur le nombre de ETPT : s'agit-il d'une récente découverte ou bien ont-elles toujours été visibles sans que rien n'ait été entrepris pour y remédier ? De 2010 à ce jour d'autres gouvernances se sont succédées. Alors pourquoi ces erreurs qui semblent aujourd'hui si flagrantes n'ont pas été décelées ? On peut légitimement remettre en cause la bonne gestion financière de l'Établissement. Certes la responsabilité au moment où l'erreur a été commise est importante mais depuis, un certain nombre de personnes ont aussi assuré des responsabilités au niveau de l'Université.

M. Dalloz ajoute que le budget initial a été arrêté au moment de sa transmission au Rectorat et que depuis, par les bonnes nouvelles qui ont été annoncées, la situation tend à s'améliorer. Cela porte donc à espérer qu'il s'agisse de la dernière fois que le manque de financement est aussi flagrant. UCA vient d'obtenir un certain nombre de sommes très conséquentes qui permettront une remontée sensible de ces courbes.

L'engagement de mettre en place une commission des finances qui avait été pris pour l'année 2020 n'a pu être respecté du fait des difficultés rencontrées dans cette année si particulière. Mais il sera tenu.

Plusieurs autres universités ont aussi relevé un problème de sous dotation. Cette situation de sous dotation est plus complexe à déceler qu'il n'y paraît et prend du temps à faire émerger. La prudence et la modestie nous empêchent de reprocher à nos prédécesseurs de ne pas l'avoir découvert. Les gouvernances qui se succèdent s'emparent de la situation financière de l'Établissement sans forcément l'interroger jusqu'à ce point-là. Remercions le Vice-Président des Finances d'avoir, grâce à son analyse avisée, découvert ce problème et de s'en être emparé.

Ainsi que le Président qui, avec grande énergie tente de rétablir la situation comme il est légitime qu'elle le soit.

M. Brisswalter relève les effets « positifs » de la pandémie : l'Établissement a su répondre aux appels à projets et au plan de relance avec succès. Ces fonds vont permettre une reprise de l'économie locale. Les résultats pour l'appel à projets SFRI ont été obtenus et le résultat pour l'appel à projets IDdÉ est attendu pour la semaine prochaine. On peut espérer avoir également une dotation d'environ 7 M€ pour 9 ans. L'Université négocie aussi le rattrapage de la dotation budgétaire (ligne 150 de la LPR). Dès le mois d'avril, les premiers résultats de cette âpre négociation seront connus. Cette « bataille » que livre l'Université est d'importance pour le développement de projets au service de la communauté. Sans oublier les actions de l'Idex qui participent au développement du partenariat et au dynamisme de l'Université dans son écosystème.

Mme. Navarro répond sur le GVT qui est une toute petite partie de la composante de masse salariale. Les ratios présentés représentent le poids de la masse salariale (dépenses masse salariale / dépenses totales de l'Établissement). Ce ratio est en amélioration car la globalité des recettes a été augmentée. Il y a une distorsion entre l'évolution de la masse salariale qui augmente plus vite que l'évolution d'une recette.

Le fonds de roulement brut et le fonds de roulement disponible sont deux notions ou deux points de vue différents. Le fonds de roulement brut est une valeur à un instant t, le fonds de roulement disponible est calculé après avoir décompté tous les engagements financiers de l'Établissement. Le FDR et la trésorerie disponible ne sont pas aussi pléthoriques que les valeurs affichées.

16

M. Nasica intervient sur la proposition de créer ou de recréer une commission des finances qui serait selon lui une bonne initiative. Le calendrier très contraint de cette année - avec l'obligation réglementaire d'arrêter le budget prévisionnel rapidement pour le communiquer au Rectorat, l'organisation des dialogues de gestion dans le respect de ces délais (qui ont été cette année, particulièrement axés sur les besoins structurels et les projets) n'ont pas permis l'étude de sa mise en place, mais elle sera créée cette année (première moitié 2021). M. Gautero a été sollicité sur la question pour réfléchir notamment à sa composition.

Mme Labat Jacqmin complète ce propos de la masse salariale qui ne doit pas dépasser 80% du budget global. Elle pense qu'il n'y a pas lieu de se féliciter de cette baisse. Il est question du travail d'êtres humains et malgré les besoins en investissement et en fonctionnement de l'Établissement cette baisse ne représente pas un progrès pour le fonctionnement de l'Université. La question est de savoir par quels moyens fait-on baisser la part de la masse salariale ; par le développement des contrats précaires dont le coût pour l'établissement est moindre par rapport au coût d'un fonctionnaire ? Par un nombre croissant de contractuels par rapport au nombre toujours plus restreint de fonctionnaires ? Par ailleurs à propos des propositions qui permettraient d'augmenter l'autofinancement comme par exemple le développement de la dématérialisation, qui semble être considérée comme source de gains pour l'Établissement, l'expérience de cette année nous a montré que ce n'est pas le cas. Cela risque même de nous en coûter. L'organisation de cours à distance demande beaucoup de travail. Sans tutorat, le suivi des étudiants ne fonctionne pas. Il y a des demandes constantes de mise à jour du matériel de formation. On a développé énormément de contrats permettant justement de déployer cette dématérialisation. Dans les faits la dématérialisation ne permet pas de faire des économies.

M. Brisswalter rappelle la position de l'Établissement sur ce point. Le tout distanciel n'a jamais été le souhait de l'Université. L'hybridation des formations ne signifie pas moins d'heures en présentiel des étudiants, ça veut dire une autre façon de travailler. Cette position de l'Établissement a été rappelée des dizaines de fois.

En outre il est vrai que la masse salariale ne doit pas être la variable d'ajustement. Or aujourd'hui, sans augmentation des recettes et en attendant une dotation qui corresponde mieux à la réalité de notre Université, le seul point de régulation est de maintenir la masse salariale. L'Établissement ne souhaite pas faire une campagne blanche cette année (comme il s'est toujours refusé à le faire), car à terme, ce n'est pas la bonne solution. M. le Président manifeste son désaccord avec ces 2 remarques qui viennent d'être formulées, lesquelles ne sont en rien en phase avec la politique que défend l'Établissement.

M. Brisswalter ajoute que l'étude du développement de l'offre dématérialisée, notamment en terme de formation continue, a été confiée à M. Fabrice SIIRIAINEN, qui est juriste. Le but est de savoir si l'université est capable d'offrir une formation de qualité en direction notamment du milieu professionnel par la formation continue. Par ce biais l'Établissement peut développer ses ressources propres. Il est regrettable que l'Université, reconnue en termes d'excellence pour ces formations, néglige son offre de formation dématérialisée vers la formation continue et laisse des officines privées, douteuses pour la plupart, prendre toutes les parts de marché. Il n'était pas question de dématérialisation des formations pour nos étudiants.

M. Argentina se rappelle que déjà en 2008 l'Université de Nice détenait le 43ème budget par étudiant de France. Ce sous financement par étudiant est un fait très ancien. Il remercie vivement la gouvernance pour tout le travail accompli et pour son engagement à rattraper ce retard. Une université de telle envergure ne doit pas être reléguée au second rang, il félicite la gouvernance de mener ce combat et formule des vœux de réussite.

M. Gautero, sur un autre registre, demande que sont devenus les budgets CFVU et CS d'environ 600 000€ pour des projets.

M. Brisswalter assure que le budget recherche existe toujours et qu'il est stabilisé par rapport à l'année passée.

Mme Navarro répond qu'il en est de même du budget CFVU, l'ensemble des deux budgets représentent toujours 600 000€.

Le budget initial 2021 est approuvé à la majorité des voix, 26 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.



5) BUDGET RECTIFICATIF 2020 N°3

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières

Les
variations
du BR3

Pour les autorisations d'engagement :

- **En masse salariale :**
 - programmation des nouvelles conventions recherche et formation 2020 pour **455k€**
- **En fonctionnement :**
 - déprogrammation des crédits IDEX pour **-400k€**
 - ouverture des AE nécessaires aux marchés de nettoyage, CAC et maintenance pour **900k€**
- **En investissement :**
 - déprogrammation des crédits IDEX pour **-200k€**
 - déprogrammation de nos projets immobiliers IMREDD, HELIX, INFINI, CEPF IBV et ADAP pour **-600k€**
 - reprogrammation des conventions recherche et formation sur les années suivantes pour **-768k€**

Pour les crédits de paiement :

- **Fonctionnement :**
 - La déprogrammation des crédits de l'IDEX à hauteur de **-1m€**
 - La reprogrammation des conventions recherche et formation pour **+600k€**
- **Investissement :**
 - La déprogrammation des décaissements pour nos opérations immobilières INFINI, HELIX, IMREDD et CEPF IBV pour **-7m€**
 - La déprogrammation de l'ADAP pour **-900k€** et sa reprogrammation en 2021.
 - La déprogrammation des crédits de l'IDEX pour **-500k€** et sa reprogrammation en 2021
 - La déprogrammation des conventions de recherche et formation pour **-800k€**

Pour les prévisions de recettes

- Réajustement de la prévision de SCSP pour **415k€**
- Réajustement de la prévision des recettes de CVEC pour **607k€**
- Réajustement des recettes des opérations pluriannuelles (recherche, formation et immobilières)

18

Le Budget Rectificatif n°3 de 2020 est essentiellement technique, il n'appelle pas de remarque particulière hormis un rappel des principales variations.

Les autorisations d'engagement ont été réajustées un petit peu à la hausse : 455 000€ de masse salariale, ce qui prouve bien que la tendance n'est pas à la baisse.

En fonctionnement, une partie des crédits IDEX ont été déprogrammés car les engagements ont été arrêtés mi-novembre au lieu de fin décembre. Cette opération, autorisée par le règlement financier, permet d'avoir 4 millions de report sur l'année prochaine. De fait, les sommes déprogrammées se retrouvent finalement dans le budget initial qui vient d'être présenté. Des autorisations d'engagement ont été ouvertes pour certains marchés qui ont été notifiés juste dernièrement ou seront notifiés (notamment marché nettoyage, les commissaires aux comptes, maintenance multi technique). Pour la partie investissement, certaines opérations ont été déprogrammées du fait de la crise sanitaire, les entreprises ne pouvant réaliser les opérations dans les temps ; elles ont été reportées à début 2021. Même principe pour le plan Adap. Déprogrammation sur les opérations immobilières Inphyni, IMREDD et le projet hélix.

Au niveau des recettes, on observe quelques petits réajustements à la hausse, la notification de SCSP-subvention pour charges de service public nous a permis de rajouter des crédits. L'augmentation de la CVEC, d'1,3 M€ à 1,9 M€, a conduit à quelques petits réajustements.

Délibération du Conseil d'Administration

Article 1 : Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

2 993 ETPT sous plafond

277 785 960 € d'autorisations d'engagement dont :

- 206 317 389 € personnel
- 49 700 950 € fonctionnement
- 21 767 621 € investissement

285 381 937 € de crédits de paiement dont :

- 206 317 389 € personnel
- 49 141 747 € fonctionnement
- 29 922 801 € investissement

282 758 025 € de prévisions de recettes

-2 623 912 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- -4 130 794 € de variation de trésorerie
- 3 312 256 € de résultat patrimonial
- 6 514 696 € de capacité d'autofinancement
- -3 910 462 € de variation de fonds de roulement

Le budget rectificatif n°3 2020 est approuvé à la majorité des voix, 32 voix pour et 2 abstentions.

21

6) GRATIFICATION POUR L'ANIMATION DES ATELIERS DES JOURNÉES DES MATHÉMATIQUES DU LABORATOIRE JEAN-ALEXANDRE DIEUDONNE

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières

Le laboratoire Dieudonné a organisé une journée de découverte des mathématiques le 5 décembre dernier pour 40 lycéennes de la Région. Il s'agit d'ateliers d'animation essentiellement destinés à la connaissance des mathématiques. Le but de cette journée est d'attirer des étudiantes en mathématiques et informatique, des filières où les femmes sont notoirement sous-représentées.

Le laboratoire souhaite remercier les étudiants et personnels qui se sont investis en leur donnant une gratification (chèque cadeau d'une valeur de 40€ à chacun).

M. Pronzato s'étonne que cette demande soit soumise à validation du Conseil.

M. Dalloz répond qu'il s'agit d'un acte réglementaire. Il propose, si le Conseil d'administration est d'accord et que les statuts le permettent, de donner délégation de pouvoir au Président pour ce genre de décision avec une limite de 150€ et de rendre compte au Conseil d'administration au moins une fois par an des décisions qu'il prend et des actes qu'il vise. Il sera proposé au Conseil de modifier la délégation de pouvoir du CA au Président en ce sens.

L'enveloppe de 520€ dédiée à l'achat de chèques cadeaux d'un montant unitaire de 40€ pour la gratification des animateurs d'ateliers de la journée des mathématiques du 5 décembre 2020 organisée par le laboratoire Dieudonné est approuvée à l'unanimité des voix.



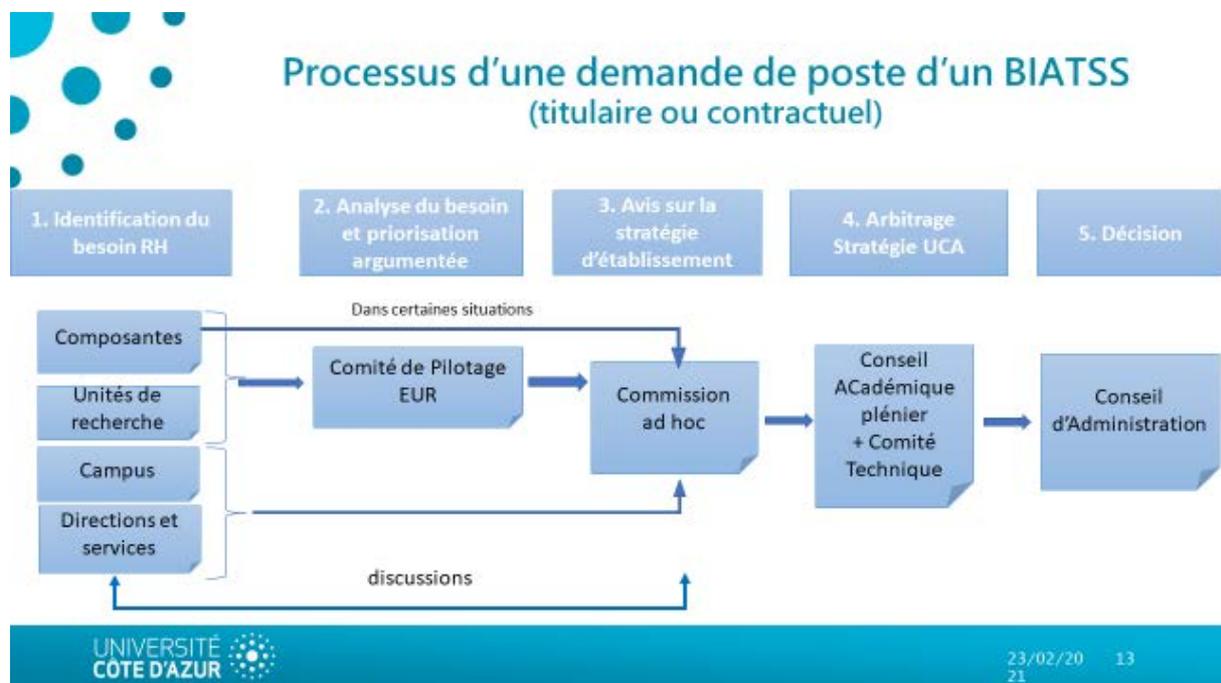
IV – RESSOURCES HUMAINES

7) CAMPAGNE D'EMPLOIS DES BIATSS 2021

Présentée au Conseil Académique du 1er décembre 2020

Présentée au Comité Technique du 3 décembre 2020

Présentation de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-Présidente Fonctionnelle Développement Ressources Humaines et organisationnel



22

Présentation de la campagne d'emploi des personnels administratifs à l'échelle de l'Établissement, du processus et des règles d'arbitrage qui ont été opérés pour faire ces choix. Tout comme pour les campagnes d'enseignants chercheurs et d'enseignants, un processus sous *workflow* en 5 grandes étapes a été défini.

C'est la première fois qu'un tel processus formalisé a été mis en place. On est dans une logique d'amélioration du processus décisionnel avec intégration de davantage de dialogue.

La première étape est l'identification du besoin en ressources humaines, en termes de compétences. Cette identification remonte à la fois des composantes, des laboratoires de recherche, des campus et des services centraux et communs. Il faut bien comprendre que pour les personnels administratifs BIATSS, il y a différentes voies de remontée des besoins. Dans le cas présent, il est question de la campagne annuelle. Mais il y a également les remontées des dialogues de gestion qui ont été faites concomitamment à la période d'arbitrage. Et aussi des remontées de besoins au fil de l'eau toute l'année suite à des départs par exemple.



La seconde étape est l'analyse et la priorisation du besoin. Puis, intervient l'avis sur la stratégie d'Établissement au sein d'une commission *ad-hoc* composée de membres de la gouvernance. (Président, Premier vice-président, Vice-présidents, formations, recherche - puisque parmi ces différents postes il y a des postes soutien à la formation et à la recherche - Directeur Général des Services, Directrice Générale des Services Adjointe aux moyens et à la transformation, Directeur des Ressources Humaines). L'adéquation entre les demandes et la stratégie est vérifiée. Puis des arbitrages sont proposés ainsi que la volumétrie. Ces propositions sont présentées ensuite au CAc et CT pour avis puis au Conseil d'Administration pour validation.



Priorités données à la campagne 2021

- Continuer à renforcer le soutien à la formation et à la recherche
- Volonté de donner des perspectives d'évolution professionnelle
- Soutenir le repyramidage en proposant des concours de catégorie B et catégorie A (niveau ASI) mais sans flécher le concours sur une composante de l'établissement
- Réduire les distorsions fonctionnelles pour les agents occupant un poste relevant d'un corps supérieur
- Diminuer le nombre de postes de catégorie C au profit de postes de B afin de revaloriser les emplois qui requièrent de plus en plus de polyvalence et de technicité
- Continuer à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (BOE)
- Continuer à favoriser l'insertion professionnelle des personnes ayant des difficultés d'accès à l'emploi (PACTE)
- Très peu de créations et uniquement pour des projets stratégiques d'établissement

23



On comptabilise 122 demandes uniquement dans le cadre de la campagne d'emploi. Sans compter celles au fil de l'eau, ou encore celles issues des dialogues de gestion.

La première règle d'arbitrage est de continuer à renforcer le soutien à la formation et à la recherche. Les personnels administratifs sont au cœur de l'activité de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La seconde est la volonté de donner des perspectives d'évolutions professionnelles pour permettre à chacun d'avoir davantage de reconnaissance de ses compétences, de son implication au travail et au service de l'institution. Pour ce faire, il faut soutenir le repyramidage en proposant davantage de concours, en particulier des concours de catégorie B et de catégorie A niveau ASI. La spécificité étant de ne pas flécher les concours vers une composante ou sur des métiers ou emplois types, mais en faire un concours à l'échelle de l'Établissement, un peu dans la même logique que pour les postes de PR au 46.3

Réduire les distorsions fonctionnelles, c'est-à-dire lorsque des personnels occupent un poste qui relève d'un corps supérieur (un poste de C ou de B dont les activités, les missions relèvent du corps supérieur) est également une volonté de l'Établissement.

Tout comme la volonté de diminuer le nombre de postes de catégorie C à l'échelle de l'Établissement au profit de postes de catégorie B afin de revaloriser les emplois. Les emplois demandent de plus en plus de polyvalence et de technicité. Au niveau de la répartition des effectifs BIATSS à l'échelle de l'Établissement par rapport à la répartition moyenne au niveau



national de tous les établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche, les personnels de catégorie C, à l'échelle de l'Établissement représentent à 47% des emplois pour 42% au niveau national, 26% des effectifs de catégorie B à l'échelle de l'Établissement pour 28% à l'échelle nationale et enfin 27% des effectifs de catégorie A à l'échelle de l'Établissement pour 30% à l'échelle nationale.

L'Établissement souhaite accompagner la montée en compétences et reconnaître ces compétences pour ses personnels. Les arbitrages ont privilégié les concours B et A et un seul concours C (concours PACTE).

L'Établissement veut favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap pour être en cohérence avec la politique inclusive. Il y a tous les ans une campagne fléchée pour les bénéficiaires à l'obligation d'emploi (BOE). Cette année il y aura 5 concours. Ensuite, continuer à favoriser l'insertion professionnelle des personnes qui ont des difficultés d'accès à l'emploi (ouverture d'un concours PACTE de catégorie C, c'est l'exception).

Malheureusement, il y a très peu de création à l'échelle de l'Établissement pour les personnels administratifs. Hormis quelques créations pour le soutien des projets de stratégie d'Établissement d'une part, et des postes qui puissent véhiculer une dynamique à l'échelle de l'ensemble des métiers des composantes, des services de l'Établissement d'autre part.

Présentation de M. Sylvain DIGIORGIO, Directeur des Ressources Humaines



Analyse des demandes de la campagne BIATSS 2021

24

- **122 demandes de recrutement de personnels BIATSS**
 - 23 demandes pour le soutien Formation (1 IGR, 5 IGE, 6 ASI, 10 TECH et 1 ADJ TECH) dont 10 demandes de création
 - 34 demandes pour le soutien Recherche (5 IGR, 15 IGE, 4 ASI, 10 TECH) dont 22 demandes de création
 - 5 demandes pour le soutien Documentation (2 IGE, 1 ASI, 2 TECH) dont 1 demande de création
 - 60 demandes pour les fonctions support (1 IGR, 13 IGE, 11 ASI, 29 TECH, 7 ADJ TECH) dont 29 demandes de création
- **+ 53 demandes (hors campagne) lors des dialogues de gestion**

122 demandes sont remontées, un peu plus que les demandes des enseignants chercheurs, et un peu plus que l'année dernière également, auxquelles il faut ajouter 53 demandes supplémentaires qui ont été ajoutées lors des dialogues de gestion avec les composantes et les services centraux.

Une répartition sur les 3 grandes familles de la chaîne soutien, formation, recherche et documentation a été faite, ainsi qu'une répartition entre les demandes de maintien de mission pérenne, d'ouverture de concours et de création.

23 demandes en soutien formation dont 10 demandes de création.

34 demandes en soutien recherche dont 22 demandes de création.

Soit un peu plus de 54% de demandes de création de mission.

Cette année, eu égard au contexte budgétaire qui vous a été présenté, il n'est pas permis d'aller au-delà du nombre de postes arbitrés et retenus.



Ouvertures postes BIATSS proposées

Catégorie A :

- 10 ouvertures de concours :
 - 9 ouvertures de concours ITRF : 1 IGR BAP J, 2 IGE BAP E, 1 IGE BAP F, 2 IGE BAP J, 3 ASI BAP J
 - 1 ouverture de concours BOE ASI
- 7 créations de CDD : 1 création CDD IGR BAP C + 1 création CDD IGE BAP A + 1 création CDD IGE BAP F + 1 création CDD projet IGE BAP J + 1 création CDD IGE BAP E + 2 créations CDD projet ASI BAP J sur ressources propres
- 1 rehaussement : 1 CDD B rehaussé en ASI BAP J

Catégorie B :

- 17 ouvertures de concours :
 - 12 ouvertures de concours ITRF : 1 technicien BAP A, 11 technicien BAP J
 - 4 ouvertures de concours BOE Technicien
- 1 ouverture de concours SAENES classe normale
- 3 rehaussements : 3 CDD C rehaussé en B BAP J

Catégorie C :

- 1 ouverture de concours : 1 PACTE C1 BAP G



Synthèse ouverture concours BIATSS proposées

Soutien formation	Soutien recherche	Documentation	Fonctions supports
1 ASI SCOLARITE BAP J (INSPE 759)	1 IGE BAP E (GEOAZUR 768)	1 IGE BAP F (SCD 882)	1 IGR BAP J (MET 827)
1 ASI BAP J (DEF 852)	1 IGE BAP E (LEAT infructueux 2020)		1 IGE BAP J (DRH 828)
2 TECH SCOLARITE BAP J (INSPE - Médecine - IUT - TROTABAS)	1 TECH BAP J (TIRO MATOs 769)		1 IGE BAP J (DOP FORMATION IDEX 884)
	1 TECH BAP A (IRCAN 792)		1 ASI BAP J (RH - Etablissement 795)
			3 TECH BAP J (FINANCE - DAF - TROTABAS - INSPE)
			3 TECH BAP J RH (DRH - TROTABAS - INSPE - POLYTECH - SOPHIA)
			1 TECH BAP J (DSI 807)
			1 TECH BAP J (AC 850)

Figure toujours dans les concours un numéro d'identification qui permet de le retrouver dans le tableau mis à disposition sur le wiki ; il est donc proposé au CA de valider les différents concours qui seront ouverts cette année.

S'agissant des améliorations apportées aux instances, M. Gautero fait remarquer le bon fonctionnement du CT, l'idée générale étant la reconnaissance du dialogue. Il demande quels sont les postes déjà pourvus.

M. Di Giorgio répond qu'effectivement, le poste qui figure à la 2^{ème} ligne du tableau concerne la DEF. Il s'agit d'un poste qui avait été demandé dans la campagne d'emploi et qui avait été validé par l'arbitrage initial ; depuis, la collègue qui était sur ce poste est partie en mutation dans un autre établissement. Ce poste est très important pour les missions de la DEF, il a été ouvert sur recrutement en mutation et il est déjà pourvu.

M. Dalloz résume la remarque écrite de M. Philippe, qui ne peut s'exprimer oralement. M. Philippe est favorable à la revalorisation des emplois et à la lutte contre la précarité. Mais il lui semble important d'éviter de bloquer l'ascenseur social en proposant plus de concours de catégorie C l'année prochaine.

Message écrit de M. Philippe « Indépendamment des moyens alloués par rapport aux besoins dans cette campagne, qui rejoint mon message précédent, l'organigramme présenté facilite la lecture des procédures de recrutement. Il a été demandé au CT de développer ce genre de schéma pour les grandes procédures administratives de l'université, dans les grandes lignes. Si ce n'était pas déjà le cas, on formalise ces procédures et on facilite la compréhension et l'origine de certaines lenteurs ou blocages dans le traitement des demandes administratives.

Note sur l'ascenseur social : Très bien la revalorisation des emplois, et stabiliser les postes et réduire la précarité. Par contre évitons de bloquer l'ascenseur social en ne mettant plus de concours des postes de cat C l'année prochaine. Mon vote ne concernera donc pas le travail effectué en arrière-plan pour cette campagne, mais la politique des moyens alloués qui la contraint fortement par rapport aux besoins exprimés sur le terrain. »

M. Philippe demande : pourquoi n'a-t-on ouvert qu'un seul concours AENS ?

M. Di Giorgio réagit aux propos de M. Philippe : une grande majorité de concours ITRF donc de l'enseignement supérieur sont ouverts pour un seul concours de la filière administrative du secondaire.

Les BAP sont les branches d'activité professionnelle, la BAP J « gestion et pilotage » est la branche typiquement administrative. Les autres BAP concernent les métiers de l'informatique, du patrimoine, de la culture, des sciences du vivant, des sciences de l'ingénieur.

La majorité des concours ouverts concernent la branche administrative.

A propos du campus cannois Bastide Rouge, Mme Meazzi demande pourquoi le support sur SCD n'a pas été retenu.

M. Dalloz signale que les formations du campus cannois sont pour l'instant à d'autres endroits, et qu'elles n'ont pas encore été totalement déménagées. A partir du moment où les étudiants pourront rentrer dans ce nouveau bâtiment, la question du profil de poste pour le Learning Center sera à l'étude. Il faudra prendre le temps de réfléchir aux besoins pour pouvoir effectivement ouvrir un poste qui correspondra au déploiement et à la montée en puissance de ce campus.

La campagne d'emploi 2021 des personnels BIATSS est approuvée à la majorité des voix, 27 voix pour et 7 voix contre.

8) CAMPAGNE D'EMPLOIS DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS 2021

Présentée au Conseil Académique du 1er décembre 2020

Présentée au Comité Technique du 3 décembre 2020

Le calendrier des campagnes d'emploi est très contraint. Le service RH devra diffuser et publier tous les actes demain matin avant la fermeture de l'Établissement. Et par ailleurs les documents budgétaires ne peuvent être aboutis avant le mois de décembre, si bien qu'il est probable que l'année prochaine, il y ait au mois de décembre 2 conseils d'administration (un au début du mois pour les campagnes d'emploi et un le plus tard possible pour le budget initial).

Trois campagnes d'emploi, vous seront présentées : celle des enseignants-chercheurs, celle des enseignants du 2nd degré et celle des personnels BIATSS.

Présentation de M. Jeanick Brisswalter, Président d'UCA

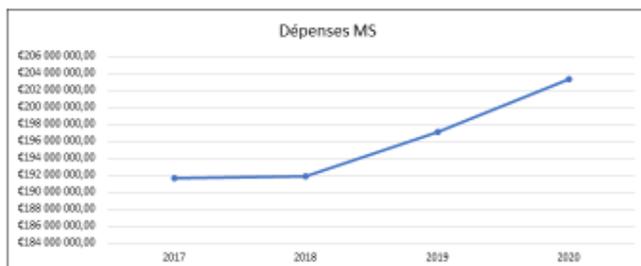
La volonté de l'Établissement est de maintenir un potentiel de recherche et de formation. Il a donc été fait en sorte de maintenir une campagne d'emploi tout en préservant l'équilibre de la masse salariale. Il a été évoqué la nécessité de compenser le glissement vieillesse technicité (GVT). Un GVT positif c'est l'augmentation du coût de la masse salariale par la progression des carrières des agents (promotion, augmentation d'indice, d'échelon ...) Il peut être compensé par le GVT négatif, lorsqu'un agent part à la retraite par exemple et qu'il est remplacé par un agent plus jeune dont la rémunération sera moins importante. Or ce delta GVT, s'il est positif, n'est pas compensé au niveau national et reste à la charge de l'Établissement. Cette année, ce coût s'élève à 800 000€.

L'autre effet négatif sur ce delta est qu'il y a très peu de départ à la retraite en 2020, et de surcroit beaucoup de collègues, pour diverses raisons, repoussent l'âge de leur départ à la retraite. Il s'agit donc d'une année particulièrement coûteuse pour l'Établissement.



Evolution des dépenses

• MS = Masse Salariale



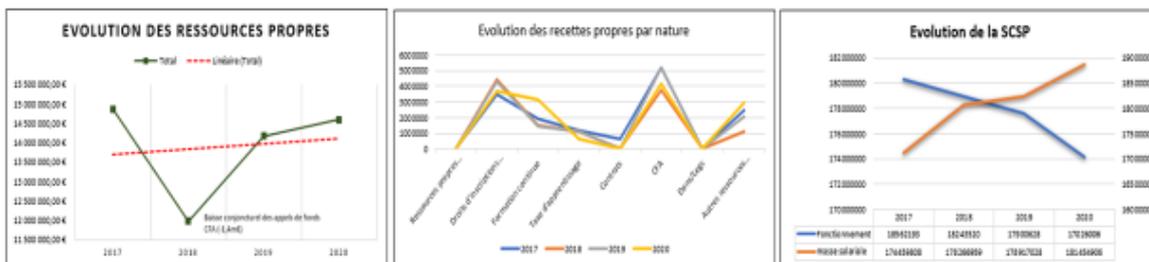
Le plus gros poste de dépenses de l'établissement (la masse salariale) est en constante augmentation ces 3 dernières années

La masse salariale est stable et pour autant, on constate une **augmentation des dépenses** de masse salariale, notamment une augmentation importante les 2 dernières années.

28



Evolution des recettes

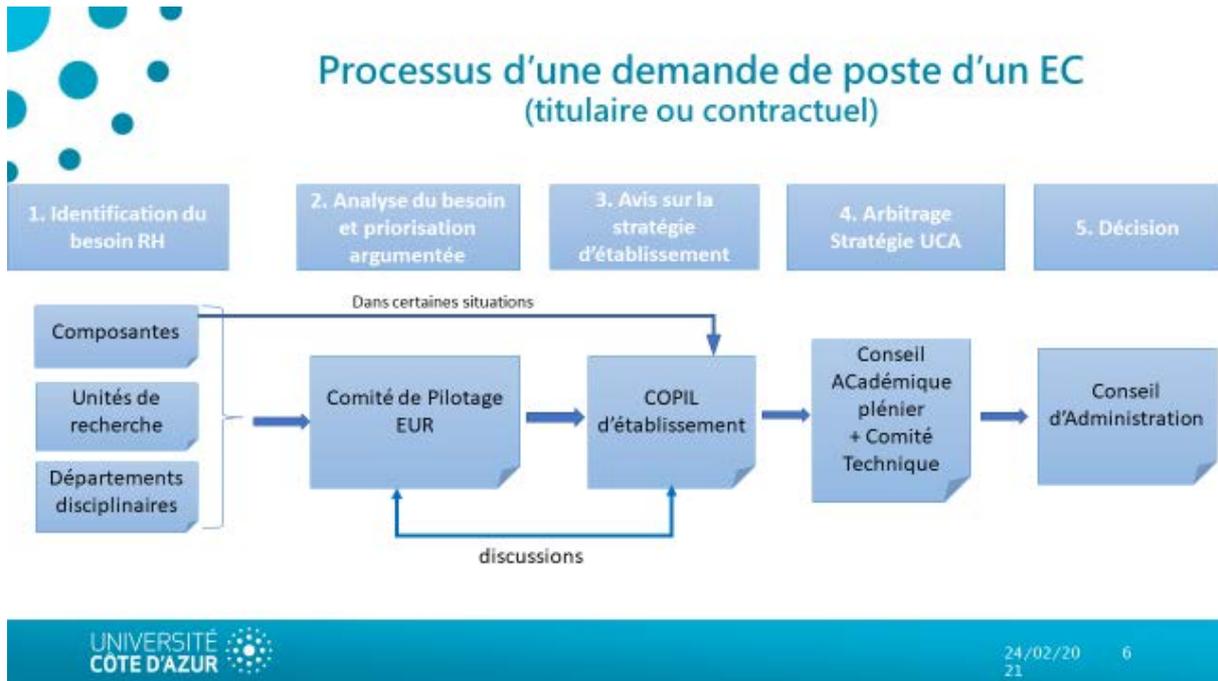


Les ressources propres de l'établissement restent stables depuis 2017.

La SCSP, en constante augmentation, vient exclusivement financer l'augmentation structurelle de l'établissement (masse salariale)

La baisse constante de la part « fonctionnement » montre, quant à elle, un désengagement de l'Etat sur les autres dépenses.

Au regard de l'évolution de la SCSP, il est intéressant de constater que la part de la masse salariale augmente de plus en plus tandis que celle du fonctionnement diminue.



29

Ce schéma retrace le **processus de demande d'un poste d'enseignant chercheur** tel qu'il a eu lieu cette année et il tient compte des nouvelles composantes que sont les EUR. En premier lieu, il y a identification du besoin au niveau des composantes, au niveau des unités de recherche et au niveau des départements disciplinaires. Ces besoins sont arbitrés, sous forme de classement au sein du comité de pilotage de l'EUR. Ce comité est composé des directeurs d'unités de recherche et directeurs de départements disciplinaires. Les composantes dérogoratoires au Code de l'éducation ont le choix de la procédure. Les EUR font remonter directement les demandes au niveau du comité de pilotage d'Établissement. Ce comité donne un avis sur la stratégie d'Établissement.

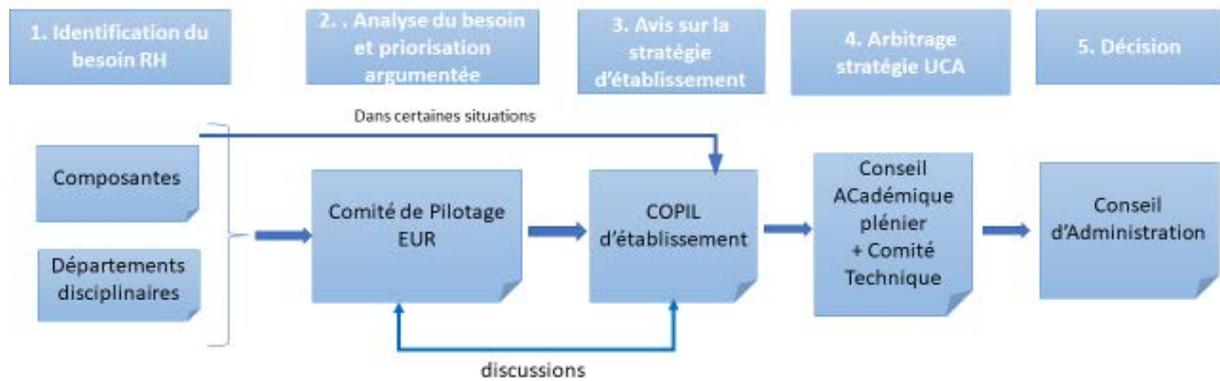
La proposition de la gouvernance se fait ensuite en termes de volumétrie, c'est-à-dire une fois les besoins et les actions stratégiques définis en comité de pilotage des EUR. En 2019, la volumétrie ouverte était de 32 postes maximum, en 2020 de 41 postes, et cette année la volumétrie maximale proposée est de 37 postes.

Ensuite le Conseil académique plénier fait un arbitrage poste par poste en termes de stratégie. La composition du Conseil académique n'étant pas représentative de toutes les disciplines, de tous les laboratoires, ce travail d'arbitrage a surtout été fait en amont. Ces propositions ont aussi été discutées en Comité technique.

La décision finale de validation de la campagne revient au Conseil d'administration.



Processus d'une demande de poste d'un.e enseignant.e



Le **processus de demande de poste d'un enseignant** est le même que celui d'un enseignant chercheurs sans la valence recherche ; donc les laboratoires ne sont pas directement impliqués au début de l'identification du besoin RH sur un poste d'enseignant, c'est le besoin en terme de formation qui prime.

30

Analyse des demandes de la campagne MCF 2021

MCF				
	26.2	Concours 26.1	Mutation art. 20	TOTAL
Création		30		30
Maintien		27	2	29
MR		3		3
T-		1		1
T+	1	3		4
TOTAL	1	64	2	67

Cette année on relève une augmentation des demandes de postes, l'an passé sur 83 demandes la capacité d'ouverture a été de 35 postes ; cette année, on a eu 106 demandes au total, dont **67 demandes de maître de conférences**.



Une demande en 26.2, 64 en 26.1, et 2 mutations croisées (c'est un accord entre deux universités lorsque deux enseignants chercheurs souhaitent échanger leur poste. C'est un accord, d'une part, entre les enseignants-chercheurs et d'autre part, entre les laboratoires, les composantes et enfin entre les 2 établissements).



Analyse des demandes de la campagne PR 2021

PR					
	Concours 46.1	Mutation art. 51	46.3	46-5	TOTAL
Création	8		4		12
Maintien	16	1	2		19
MR	1		1		2
T+	1		4	1	6
TOTAL	26	1	11	1	39

Cette année, on comptabilisait **39 demandes de postes de Professeur** : 26 principalement au 46.1 qui est le concours classique avec un recrutement à l'extérieur, 1 demande de concours réservé à la mutation (en droit), 11 demandes au 46.3 (ces postes sont réservés aux EC qui ont une expérience de 9 années dans l'enseignement supérieur et cela permet des opérations de promotion interne avec les critères qui ont été évoqués dans la présentation de la stratégie de recrutement) et 1 demande au 46.5 (ce poste est réservé aux EC qui ont assumé des missions d'importance au niveau de l'Établissement pendant plus de 4 ans et qui vont passer par un processus de qualification au niveau national de type CNU).



Ouvertures postes enseignants-chercheurs proposées par le CAC Plénier

- Sur les **106** demandes de recrutement d'enseignants-chercheurs, le CAC a proposé d'ouvrir **37 concours** :
 - **19 MCF** : 17 concours 26.1 et 2 à la mutation
 - **18 PR** : 11 concours 46.1, 5 au titre du 46.3, 1 au titre du 46.5, 1 à la mutation

Sur les 106 demandes, l'Établissement propose **d'ouvrir 37 concours** : 19 maîtres de conférences et 18 professeurs. Les 2 mutations croisées ne coûtent rien à l'Établissement donc on a 17 concours au 26.1 de MCF, 11 concours au 46.1 de PR, 5 concours au 46.3 (2 sessions de CAC ont été nécessaires pour permettre des échanges sur certains points précis entre les 2 CAC), 1 concours au 46.1 et 1 concours à l'article 51, c'est à dire réservé à la mutation.

Mme Labat Jacqmin informe les conseillers du mécontentement des membres du CAC sur la manière dont l'examen de ces postes s'est fait. Ils déplorent le fait que tous les postes soient vus en masse et non discipline par discipline. Ils ont le sentiment de ne pas être entendus. C'est le rôle du CAC aussi, de s'exprimer sur le traitement de ces demandes de postes. Il faudrait accorder plus de temps à l'examen des demandes de postes.

M. Brisswalter, qui a présenté cette campagne de postes au CAC, relate les faits : le CAC est composé de nouveaux conseillers à qui il faut, bien évidemment, rappeler les prérogatives et les règles de ce conseil. Et comme souvent, ces nouveaux conseillers aimeraient bien qu'on envisage les postes un par un et surtout ceux de leurs disciplines respectives. Or le CAC n'a pas vocation à refaire le travail qui a été fait dans les comités de pilotage des EUR, ce sont les experts qui font remonter leur classement des demandes.

Ce CAC n'est pas homogène en terme de représentation des champs disciplinaires, avec des disciplines qui sont surreprésentées notamment quasiment toute la 71^{ème} section. Il a donc été demandé à plusieurs reprises de ne pas faire d'intervention en séance sur la 71^{ème} section. Tout comme il a été demandé aux conseillers de ne pas intervenir sur leurs sections ou sur leurs laboratoires respectifs.

C'est un mode de fonctionnement équitable de pas intervenir sur chaque dossier et de ne pas intervenir sur son propre domaine disciplinaire car tous les domaines ne sont pas représentés. Bien évidemment cet exercice était nouveau pour les membres du CAC, ils souhaitaient parler des postes et peut être davantage ceux qui concernaient leur discipline. Leur incompréhension du fonctionnement du CAC est légitime, des échanges ont quand même eu lieu sur les postes.

Il a été rappelé à certains conseillers que le rôle du CAc était d'échanger sur une stratégie globale d'Établissement.

D'ailleurs, lors des échanges, des points ont été identifiés et ont été rediscutés lors du 2^{ème} CAc. Les conseillers du CA doivent aussi bien connaître les prérogatives du CAc qui s'attachent au respect de l'équité de traitement des demandes.

M. Pronzato pense que ce sujet, d'une importance capitale, mériterait qu'on lui consacre bien plus de temps. C'est, selon lui, le point le plus important de la politique de l'Établissement et il semblerait qu'il soit traité avec trop d'empressement. En effet, certains collègues du CAc ne sont pas satisfaits de la façon dont cela s'est passé. Ils n'ont plus du tout le sentiment d'être impliqués dans les arbitrages, il leur paraît naturel d'intervenir pour défendre leur discipline, ne serait-ce que pour signaler d'éventuelle anomalie dans les arbitrages qui ont lieu, dans les décisions qui ont été prises. Le CAc n'est pas qu'une chambre d'enregistrement, son rôle est inscrit dans les statuts. Par ailleurs si des collègues relèvent des anomalies dont ils ont connaissance, elles concernent forcément leur discipline. La situation est plus compliquée, c'est la première campagne qui est gérée à la fois par les EUR et par la nouvelle gouvernance de l'Université. Cependant le retour est assez négatif. Les EUR ont travaillé avec grand soin, d'autant plus que c'était leur première campagne. Il y a eu une réelle consultation des composantes, des laboratoires, pour élaborer le classement des propositions de concours.

Peut-être qu'un certain nombre de règles n'ont pas été respectées, mais aucune explication n'a été donnée. Ce défaut de concertation des personnes concernées finit par créer une défiance vis-à-vis de la gouvernance ; or cela n'est pas souhaité, surtout pour un sujet d'une telle importance. On peut comprendre la difficile situation que rencontre l'Établissement avec notamment les conséquences d'un GVT positif. On peut comprendre le choix de cette politique de recrutement, mais il y avait un certain nombre de règles de fonctionnement que l'on pensait plus ou moins acquises, par exemple, quand un poste est libéré, l'année n, on comprend qu'il soit occupé par un poste d'ATER ; mais la règle était que l'année n+1 un concours soit ouvert. Ne pas renouveler les départs d'EC dans la même discipline à l'année n+1 sur plusieurs postes, peut créer des tensions, d'autant plus sans explication.

M. Brisswalter rappelle que les procédures sont appliquées à la lettre et qu'elles ont été expliquées aux conseillers. Et justement, les seules fois où il a été proposé aux conseillers de déroger à la règle, c'était pour ouvrir un concours alors qu'on n'aurait pas dû le faire.

M. Pronzato illustre son propos : bien que ce ne soit pas le lieu de discuter de sa discipline, elle est concernée par des cas où cette règle n'a pas été respectée.

La stratégie de l'Établissement prône l'ouverture régulière de postes au concours de type 46.3 pour assurer la promotion de maîtres de conférences. Même si le concours qui est ouvert dans ce cadre-là correspond au départ en retraite d'un PR - on utilise ce poste là pour promouvoir un maître de conférences - il faut évidemment dans ce cas-là que le maître de conférences qui va être promu soit lui-même remplacé. Si ce n'est pas le cas, la discipline sera dans une situation difficile pour assurer les enseignements de la personne qui est partie. Et dans ce cas là aussi, il faut revenir vers les collègues qui ont fait les demandes et leur fournir les explications. Et enfin si l'Établissement affiche des règles qui stipulent que le classement des EUR sera respecté, alors il faut le respecter, au risque encore de créer des tensions. C'est regrettable d'en arriver à ce point de tension sur des sujets d'une telle importance. Il faudrait pour l'année prochaine opter pour un fonctionnement plus souple, en impliquant plus de monde dans les discussions.

M. Brisswalter assure que le classement des EUR a été respecté hormis pour les demandes de créations et pour les postes qui n'existaient pas. Aucun exemple n'a été porté à sa connaissance. Pour les EUR qui n'ont pas fait de classement, il leur a bien été signifié, à l'occasion d'un second tour, la nécessité de procéder à ce classement car leur rôle est, avant tout, d'expertiser les demandes.

Les règles mises en place ont été respectées. Cependant, si on estime que ce ne sont pas les bonnes règles, il faut les retravailler. Celle du remplacement d'un poste par un ATER puis l'année n+1 par le poste, a été respectée et on y a dérogé plusieurs fois notamment en 27^{ème} et en 71^{ème} section. Pour revenir sur l'exemple qui a été cité plus haut, l'argumentaire qui avait été proposé pour soutenir ce poste en 46.1 (recrutement externe) était d'avancer les besoins importants pour l'Établissement. M. Brisswalter certifie avoir toujours défendu âprement les demandes des collègues lorsqu'il occupait la fonction de VP recherche ; il est ouvert à la discussion sur ces points. Mais il n'est pas acceptable de dire en Conseil d'administration que les classements des EUR n'ont pas été respectés. On peut rediscuter du bienfondé de ces règles mais cela risque d'être brutal pour un certain nombre. Au risque de créer une rupture dans le fonctionnement historique, on ne peut pas affirmer que la gouvernance de cette année est différente de celle d'avant sur ce sujet-là en particulier. M. Brisswalter qui présidait le CAC d'alors s'en porte témoin.

C'est un sujet d'importance parce qu'il est sensible, l'Établissement souhaiterait pouvoir créer des postes pour des disciplines comme l'informatique à la 27^{ème} section, parce que le besoin est important.

34

M. Gautero qui assure lui aussi avoir conservé la mémoire des actions passées, se souvient d'un ancien CAC où il n'avait jamais été interdit de parler de sa discipline lorsqu'il était question de postes. Il n'avait jamais été interdit aux directeurs d'UER ou de composantes d'assister au CAC sur la campagne des postes.

M. Brisswalter comprend la remarque de M. Gautero et les sous-entendus qu'elle exprime. Cependant sa position n'a pas changé d'une année à l'autre. Il est vrai que l'an passé, les Directeurs d'EUR avait été invités au CAC. Mais cette année est assez particulière, les directeurs d'EUR interviennent à tous les niveaux, ils pilotent le classement au sein de leurs EUR et ensuite ils sont au comité de pilotage d'Établissement pour évoquer la stratégie. Leur présence en CAC n'est pas la règle ; certes, elle ne leur a pas été communiquée dans des délais suffisants ce qui peut, en effet, générer des incompréhensions. Pour replacer le débat dans sa juste mesure, sur d'autres sujets (promotions, CSI) il n'est pas question de parler de sa propre discipline.

M. Gautero déclare ne pas avoir souvenir qu'il ait été interdit de parler de sa discipline. De plus il est plus aisé et pertinent de parler de sa discipline plutôt que d'une autre dont on ignore tout.

M. Brisswalter ne partage pas ce point de vue, toutes les disciplines n'étant pas représentées au CAC.

M. Gautero évoque un épisode en CAC restreint où les débats ont été houleux.

M. Brisswalter rappelle que l'ensemble des conseillers ne sont pas au courant de cette affaire où il a été question d'une annulation d'un comité de sélection parce que c'était contraire à la stratégie d'Établissement. Ce n'est pas à propos.

Auparavant, en Cac, les conseillers pouvaient être consultés sur des compléments d'informations. Mais cette année ce n'est plus le cas, il leur a été signifié à plusieurs reprises de ne pas parler de leur discipline.

M. Gautero rappelle qu'avant, il y avait un peu plus de dialogues en amont des campagnes, Il certifie n'être le représentant de personne comme sous-entendu plus haut. Deux postes (Droit et IUT) avait été présentés au dernier CAc. Il avait été dit qu'un premier poste serait publié la première année et que la personne qui serait choisie sur ce poste choisirait sa composante et que l'année d'après, on republierait le 2^{ème} poste pour l'autre composante. Or, il n'apparaît pas dans le tableau de la campagne.

M. Dalloz explique que la situation est beaucoup plus compliquée qu'il n'y paraît. Cela a été longuement discuté par l'EUR Lex Society et l'IUT. Cet exemple ne peut venir illustrer un quelconque non-respect de la stratégie. 2 personnes avaient été classées en rang 1 et 2 parce que c'était un concours 46.3, le CNU n'a qualifié ni le premier ni le second préférant attribuer le poste à une 3^{ème} personne parce qu'elle avait été qualifiée pour le 46.1. Cette situation n'avait pas été envisagée, ni par les composantes évidemment, ni par la gouvernance au moment où la stratégie avait été élaborée.

En accord avec Jean Christophe Boisse et des collègues de l'IUT qui font partie du département disciplinaire de droit, il y a une stratégie pluriannuelle qui s'élabore pour que les besoins de l'IUT soient pleinement assumés.

M. Philippe ajoute que cette campagne montre que l'austérité continue, avec une montée en puissance de la précarité (blocage des salaires). Il déplore le désengagement de l'Etat.

35

M. Dalloz ajoute que c'était la première année de mise en place de ce nouveau circuit au cœur duquel les EUR sont placées. Il faudra effectivement tirer les enseignements de ce qui a pu dysfonctionner. Le rôle du CA est d'adopter la volumétrie, il était important de pouvoir discuter de ce qui doit être changé. Chacun a eu le temps d'exprimer son point de vue.

Il serait utile que le PowerPoint de présentation développe davantage le sujet plutôt que de simplement afficher des chiffres. Si cela paraît utile, on le fera aussi pour le bon fonctionnement du Conseil d'administration.

La campagne d'emploi 2021 des Enseignants Chercheurs est approuvée à la majorité des voix, 30 voix pour et 3 abstentions.

9) CAMPAGNE D'EMPLOIS DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE 2021

Présentée au Conseil Académique du 1er décembre 2020

Présentée au Comité Technique du 3 décembre 2020

Présentation de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-Présidente Fonctionnelle Développement Ressources Humaines et organisationnel



Analyse des demandes de la campagne PRAG/PRCE 2021

PRAG/PRCE	
Création	4
Maintien	7
T+	1
T-	2
Total	14

Les 14 demandes concernent essentiellement les composantes où se trouvent les enseignants du 2nd degré, à savoir l'INSPE et l'IUT.

La proposition du CAc est d'ouvrir 6 concours.

36 Un poste d'enseignement de lettres à l'INSPE, un poste d'anglais à l'IUT et à l'EUR CREATES, un poste d'enseignement d'art plastique à l'INSPE et un poste d'enseignement d'éducation physique et sportive à l'EUR HEALTHY

La campagne d'emploi 2021 des Enseignants du second degré est approuvée à la majorité des voix, 26 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

10) ENVELOPPE DE L'INTERESSEMENT DEDIEE A LA CONDUITE DES GRANDS PROJETS

Présentation de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines

Il s'agit simplement de voter l'enveloppe qui sera dédiée au dispositif d'intéressement pour les grands projets. Cette année l'enveloppe est de 170 000€. Ce dispositif a été voté par Université Côte d'Azur en juillet 2019, il est reconduit cette année. Ce dispositif d'intéressement vise à récompenser les personnels tous statuts confondus - administratif et corps enseignant - qui participent à l'attractivité et à l'excellence de l'Établissement.

Le régime d'intéressement des agents impliqués dans la transformation de l'établissement ou dans des projets de service est approuvé à la majorité des voix, 26 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

11) DEMATERIALISATION DES BULLETINS DE PAYE DES AGENTS

Retiré de l'ordre du jour

V – FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

12) CREATION ET RENOUVELLEMENT DES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT

Retiré de l'ordre du jour

13) GRILLE DE TRANSFORMATION NUMERIQUE

Avis favorable du Conseil Académique du 8 décembre 2020

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Ce dispositif existait déjà, en version une et deux ; cette 3^{ème} version est soumise à l'approbation du Conseil.

En fait, ce qui change par rapport à cette grille d'évaluation de la transformation des enseignements, c'est d'avoir ajouté la version hybridée. L'ambition est de permettre un palier supplémentaire lorsqu'on transforme les enseignements à distance avec le centre d'accompagnement pédagogique.

37

Mme Masoni Lacroix intervient sur le document beaucoup plus détaillé qui était proposé sur le wiki et dénonce l'excès de formalisme. Chacun construit son cours selon des spécificités différentes. Un cours est évolutif, il tient compte de l'actualité, de la sensibilité des étudiants, de leur diversité, de leur différence de parcours ; des cours peuvent être interdisciplinaires. Il est difficile de formaliser et normaliser un enseignement. On explore plus avant différentes dimensions, dès lors qu'il s'agit de discuter, de débattre, d'argumenter ou de mettre à distance critique des opinions, des savoirs, c'est le but et la mission de l'enseignant. Certains apprentissages ne se prêtent pas volontiers à cette imposition de normes. Certes l'utilisation des outils numériques, l'hybridation d'un cours, ouvrent des potentialités pédagogiques et permettent l'accompagnement des étudiants. En revanche, il ne faut pas être asservi ou contraint à ce formatage des enseignements. Il faut craindre l'appauvrissement de la pensée avec ce type de formatage. Sans évoquer la notion d'infantilisation qui semble ressortir de cette idée de récolter des bons points. Cette grille si précise, cette formalisation, tous ses cadrages menacent notre liberté pédagogique.

M. Dalloz pense que, effectivement, si la transformation numérique se résumait à ce qui est ainsi décrit, le CAC s'en serait ému et ne l'aurait pas approuvé comme cela a été le cas.

M. Cremoux certifie que ce sujet n'a soulevé, en CAC, aucun débat, aucune question.

M. Brisswalter indique que l'hybridation des formations qui a déjà évoqué plus haut, pose aussi la question de la propriété intellectuelle. Le degré de précision de ce formalisme est une aide au cadrage de l'hybridation qui n'empêche pas toutes les autres formes d'interaction pédagogique

qui sont au cœur même des missions de l'enseignement. Il a été suffisamment rappelé que l'interaction enseignants-étudiants est l'ADN de l'université.

Mme Labat Jaqmin regrette que ne soit pas noté dans cette grille que le cours, avec tous ses ajouts, reste la propriété de l'enseignant qui le construit. La garantie du droit d'auteur rassurerait tous les collègues.

M. Brisswalter souligne qu'identifier véritablement le périmètre des droits d'auteurs est la mission qui a été confiée à Fabrice Siirainen, ainsi que celle de pouvoir associer la politique d'intéressement sur ce type d'action. Sa première conclusion est qu'en vertu de la législation en vigueur, ces cours appartiennent aux enseignants-chercheurs ou chercheurs qui en sont les créateurs intellectuels et non pas à l'Université. Il en découle plusieurs applications qui vous seront communiquées dès que l'analyse du document sera faite.

M. Argentina qui a demandé à M. Didier Martin, dans un autre contexte, ce qu'il en était des droits des enseignants, confirme que selon le Code de l'éducation, les enseignants restent propriétaires de leur production (cours filmés par exemple) (2 articles du Monde sont parus sur cette question)

M. Azoulay répond aux remarques qui ont été formulées. Une fine analyse sera faite des tenants et aboutissants juridiques. La précision de cette grille ne doit pas être interprétée comme une contrainte.

Cette grille a déjà été validée en CAc et en Conseil d'administration, la partie II sur l'hybridation a été rajoutée et il a été décidé de ne faire qu'un document unique plutôt qu'un document avec annexes.

38 Ce document est inspiré de celui élaboré par l'Université de Grenoble qui a beaucoup d'avance sur cette question. Ce référentiel doit guider les enseignants pour déterminer si l'UE est hybridée ou transformée. Il n'y a aucune contrainte et cela concerne uniquement les enseignants qui veulent s'engager dans l'hybridation. Dans le cadre à la fois du projet L@UCA et de l'Établissement, une enveloppe de crédits a été dégagée pour permettre la reconnaissance de ce conséquent travail de transformation des enseignements. Cette grille apporte une base standard d'évaluation qui permet un traitement équitable.

Cette grille, décrit différents niveaux d'hybridation, selon les outils mis en œuvre. Les enseignants ne sont jamais seuls lorsqu'ils s'engagent dans cette démarche. La rencontre préalable avec un ingénieur pédagogique de L@UCA ou du CAP marque le début de la démarche. Les enseignants sont accompagnés tout le long de cette transformation. La validation par l'ingénieur pédagogique de la transformation de l'enseignement, sur la base de cette grille, vient clore le dispositif. Déjà de nombreux collègues ont bénéficié de primes pour la transformation numérique. Le constat est que ce dispositif, qui s'applique maintenant depuis 2 ans, est peut-être un peu trop exigeant ; pour pallier ce défaut un niveau d'hybridation a été introduit. Ce niveau d'hybridation est un niveau intermédiaire à la transformation numérique totale de l'enseignement qui permet de reconnaître l'engagement de l'enseignant. Et comme cela a toujours été formulé en CAc, c'est un référentiel évolutif qui tient compte justement des retours des collègues, qui par leur expérience ont permis cet ajustement, cette amélioration après 2 années de fonctionnement.

La grille d'évaluation de la transformation des enseignements est approuvée à la majorité des voix, 27 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

14) EXONERATION PARTIELLE DES DROITS D'INSCRIPTION DIFFERENCIÉS POUR LES ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES

Présentation de Mme Cécile SABOURAULT, Vice-présidente Développement International et Relations Extérieures

La stratégie nationale d'attractivité pour les étudiants internationaux s'appelle « Bienvenue en France » et elle repose sur 3 piliers. L'objectif principal est l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux et pas uniquement des étudiants extracommunautaires. La mise œuvre des droits d'inscription différenciés s'accompagne d'une politique d'exonération et d'allocations de bourses.

Cette stratégie repose aussi sur le renforcement de la présence de l'enseignement supérieur français à l'étranger.

Ce dispositif existe déjà depuis 2 ans, le décret d'application date du 19 avril 2019. Si l'Établissement ne vote aucun dispositif particulier, la mise en place des droits différenciés s'applique pour tous les étudiants extra-communautaires, ces droits d'inscription sont de 2770€ pour les diplômes de premier cycle et de 3770€ pour les diplômes des autres cycles.

Tous les étudiants ne sont pas concernés. Un certain nombre est systématiquement exonéré de la part différenciée des droits, ce qui ramène leur droit d'inscription aux droits nationaux. Monaco fait partie des pays concernés par l'exonération parce qu'il y a un accord avec la France.

Le volant total du nombre d'étudiants exonérés, tous motifs confondus, ne doit pas excéder 10% des étudiants inscrits. Université Côte d'Azur compte moins de 30 000 étudiants, le seuil est donc de 3 000 étudiants par an (les étudiants exonérés sur critères sociaux et les enfants de personnels sont compris dans ce pourcentage)

Le label « Bienvenue en France » doit être demandé. Cette labellisation du ministère s'appuie sur un cadre de référence qui comprend 5 thématiques (Une note est donnée pour chacun de ses champs).

- Qualité et accessibilité de l'information (le catalogue des formations doit être accessible à tous les étudiants y compris hors Université Côte d'Azur)
- Qualité et accessibilité des dispositifs d'accueil
- Accessibilité et accompagnement des enseignements
- Logement et qualité de la vie de campus
- Qualité de suivi post-diplômant

Cette labellisation s'appuie aussi sur un questionnaire d'auto-évaluation qui comprend 545 questions. Ce travail d'autoévaluation est en cours, toutes les composantes d'UCA sont impliquées, ainsi que le CROUS et la Préfecture.

L'objectif étant d'obtenir cette labellisation et les crédits qui y sont associés. L'Établissement a candidaté sur certain nombre d'appels à projets sur la même thématique. L'Établissement pourra également compter sur l'aide de l'université européenne pour la mise en place de ces dispositifs. La politique d'exonération des droits différenciés a été discutée en Conseil des composantes. Il en ressort une proposition qui puisse convenir à l'ensemble des avis. Des composantes souhaitent mettre en place les droits différenciés pour certaines formations. Et inversement, des composantes souhaitent exonérer un maximum d'étudiants. De façon à satisfaire un plus grand nombre, l'Établissement propose deux critères d'exonération : la francophonie et l'excellence.

Sur la base de ces 2 critères, les responsables de formation vont se prononcer sur le recrutement de leurs étudiants sur la plateforme Etudes en France. Et concomitamment à la décision de recrutement, ils devront donner leur décision sur l'exonération des droits différenciés pour l'étudiant.

M. Sirvent regrette que la communauté étudiante n'ait absolument pas été consultée sur cette question qui préoccupe beaucoup d'étudiants. Les organisations étudiantes ont des difficultés à renseigner les étudiants internationaux qui souhaitent venir à Université Côte d'Azur.

L'Algérie et le Maroc ne semble pas être concernés par le critère de francophonie. Chaque composante déterminera-t-elle ses critères d'excellence ? Quels seront ces nouveaux dispositifs d'amélioration de l'accueil des étudiants ? Seront-ils une solution à la précarité croissante des étudiants internationaux ?

Mme Sabourault répond à chacune de ces questions.

Le timing qui rythme la mise en œuvre de ce dispositif est encore une fois très serré. Un courrier de la DGESIP, de début novembre indiquait qu'il fallait que la politique d'exonération soit approuvée avant le 30 octobre afin qu'elle puisse être affichée sur le site Campus France. Le souhait de l'Établissement était que cette discussion ait lieu dans les COSP, mais en période d'élections dans les EUR cela a été difficile à réaliser. Il est en effet tout à fait regrettable que les discussions n'aient pas pu avoir lieu avec les étudiants. Ce que l'Université essaye de mettre en place bénéficiera à la plupart des étudiants. Les critères de francophonie et d'excellence seront effectivement laissés à l'appréciation des composantes et des responsables de formation. L'Algérie et le Maroc ne sont pas exclus de la francophonie. La conception de la francophonie est propre à Université Côte d'Azur, l'interprétation de cette notion est libre peuvent par exemple être regardés comme francophone un étudiant qui a fait un parcours dispensé en français ou un étudiant qui parle français ou qui s'inscrit dans une formation en français ou qui vient d'un pays Francophone ou autre... il n'y a pas de restriction particulière. L'idée, c'est d'accueillir un maximum d'étudiants extracommunautaires dans une formation et de les accueillir dans de bonnes conditions.

Il en est de même pour le critère d'excellence. Le critère d'excellence a été proposé car les responsables de formation vont se retrouver avec des dizaines et centaines de dossiers de candidatures et que ces responsables de formation doivent sélectionner les étudiants qu'ils considèrent compatibles avec les critères d'entrée dans leur formation. Ils vont sélectionner les meilleurs étudiants par rapport aux compétences requises dans leur formation.

Les étudiants qui postulent via Études en France ne donnent absolument aucun justificatif sur leur situation financière. De fait le volet social est difficilement appréciable. Cependant il existe dans l'Établissement des dispositifs d'aide aux étudiants qui passent par les assistantes sociales. Il faut être vigilant car le seuil de 10% d'exonération risque d'être atteint et de bloquer ce dispositif, dans ce cas il ne sera plus possible d'exonérer même un étudiant sur critères sociaux. Un étudiant exonéré le sera pour l'ensemble de son cursus soit 3 à 4 années consécutives. Il y a 2 ans, 1 600 étudiants ont déjà été exonérés.

Mme Labat Jacqmin relève un point critique qui est celui du logement des étudiants. Prenant en exemple le déplorable état de la résidence universitaire Jean Médecin principalement occupée par les étudiants étrangers et dont les conditions d'hygiène sont dramatiques. Une action avec le CROUS s'impose. La question de l'exonération partielle des étudiants extracommunautaires est récurrente, on ne peut invoquer une difficulté de calendrier. L'excellente information est que cette année il y aura une visibilité de la politique des universités. Certaines années précédentes,

tous les responsables de diplôme n'ont pas pu répondre à des candidats étrangers sur le montant des frais d'inscription ; les étudiants ont donc considéré qu'il valait mieux aller ailleurs. Cette année, ce sera différent mais il est primordial que l'affichage d'Université Côte d'Azur soit clair, lisible. Le meilleur moyen serait de dire que tous les étudiants extracommunautaires dont on valide la candidature, de fait qui sont excellents, bénéficieront de cette exonération partielle. Il ne faudrait pas fixer de critères. Pour évoquer celui de la francophonie, qu'en est-il des étudiants sud-américains, des étudiants de l'est ou d'Amérique centrale ? Selon elle, se limiter et interdire à tous les étudiants d'autres origines de venir serait vraiment une mise en danger de ces étudiants et du fonctionnement de notre université.

La crise du coronavirus permet au moins le recul de l'échéance des 10%. Donc Madame Labat Jacqmin propose que nous votions l'exonération partielle pour tous les étudiants extracommunautaires sans critère pour cette année.

M. Dalloz annonce que le CROUS a obtenu dans le cadre de l'appel à projet rénovation des bâtiments, le financement intégral de la fin des travaux de réhabilitation de la cité universitaire Jean Médecin. Étant soumis aux mêmes délais que nous, la cité U sera totalement réhabilitée en 2023. Ne pas définir de critères malgré le léger répit lié à la crise du COVID, ne représente pas nécessairement un intérêt. Alors que dans certaines formations les composantes veulent pouvoir exonérer tous leurs étudiants et ces critères le permettent, dans d'autres, pour des raisons de compétition internationale dans le domaine où se situent ces formations, les composantes souhaitent appliquer ces droits différenciés.

Ce dispositif s'il est approuvé par le Conseil d'administration fera l'objet d'un bilan chaque année. Cela permettra de trouver le point d'équilibre et d'autoriser tous ceux qui veulent continuer d'exonérer de le faire. Il ne faut pas interpréter la notion de la francophonie au sens restreint, on peut considérer qu'un étudiant d'Amérique du Sud, ou des pays de l'Est, qui a suivi une formation en langue française remplit ce critère de la francophonie. Il n'y a pas de limitation à la définition internationale de la francophonie. En outre, les étudiants qui viennent étudier à UCA par le biais d'accords de partenariat, d'échanges internationaux qui prévoient l'exonération des droits d'inscription, ne s'intègrent pas dans le calcul des 10%. Grâce à ces curseurs, UCA peut atteindre un point d'équilibre. Il ne faut pas reporter cette échéance, au contraire il faut pouvoir bénéficier de cette labellisation et des financements qui l'accompagnent pour mettre en œuvre nos actions pour l'accueil des étudiants étrangers.

Mme Sabourault ajoute que l'affichage est effectivement quelque chose d'extrêmement important. On regrette aussi que le calendrier qui nous est imposé par Campus France ait été avancé. Pour disposer d'un affichage sur la plateforme Études en France, il fallait avoir voté ce dispositif au Conseil d'administration avant octobre. En d'autres termes, la décision qui sera prise par ce Conseil ne sera pas affichée directement sur la plateforme. Par contre, on pourra l'afficher dans chacune des formations et puisque nous sommes en contact maintenant avec un grand nombre de postes diplomatiques, leur donner l'information sur le dispositif formation par formations. Ainsi lorsque l'étudiant prendra rendez-vous avec l'ambassade pour l'évaluation de son projet de formation en France, le conseiller pourra l'aider dans son choix et l'informer de sa possible exonération s'il est retenu dans une des formations d'UCA ce qui participera au processus de décision de l'étudiant.

M. Pascal pense que la limite des 10% (soit 3000 étudiants) risque d'être rapidement atteinte. Il demande à quel moment intervient l'arbitrage et qui en aura la charge.

Comment et qui mesurera ou appréciera le critère de la francophonie ? Les étudiants étrangers qui s'inscrivent au conservatoire en parcours licence sont également inscrits en CTCL ; jusqu'à présent il y existait un accord pour diminuer les frais d'inscription de part et d'autre. Avec ce nouveau dispositif, l'étudiant étranger va-t-il devoir payer son inscription près de 3 000€ du côté de l'Université alors qu'elle restera 10 fois moins importante du côté du Conservatoire ?

Mme Sabourault assure que toutes les conventions qui font mention de droits spécifiques seront maintenues selon les mêmes bases. Donc un étudiant sous convention avec le Conservatoire sera exonéré partiellement, par contre il sera comptabilisé dans le pool des 10%. Sur la question de l'arbitrage, à partir du moment où l'Établissement dépasse cette limite des 10%, l'agent comptable imposera le paiement des droits complets, y compris pour un étudiant qui bénéficierait de ce dispositif d'exonération sur critères sociaux. UCA a tout intérêt à anticiper et à permettre aux composantes ou aux formations qui désirent appliquer les droits différenciés de le faire, pour garder un volant d'exonérations qui soit le plus important possible.

L'interprétation de la francophonie doit être la plus large possible. Ce dispositif propose 2 critères au choix, c'est à dire que les responsables de formation peuvent choisir uniquement l'excellence ou uniquement la francophonie ou encore l'excellence et la francophonie. Il n'y a aucune obligation d'appliquer les 2 forcément.

M. Carbillet demande pourquoi s'inquiéter de cette limite des 10% avec autant d'anticipation. Tous les étudiants étrangers ont été exonérés 2 années de suite, cette année est la 3^{ème}, on peut supposer que les étudiants de master qui ont terminé leur cursus vont quitter l'Établissement et donc faire diminuer le nombre total de bénéficiaires. Pourquoi ne pas attendre 3 ans pour avoir un bilan et comprendre comment tourne la mécanique ?

Il faut une politique d'Établissement avec davantage de concertation, il déplore le manque de lisibilité. Selon lui, il ressort du tableau (que l'on nous a demandé de renseigner le samedi pour le lundi) que la grande majorité des formations veulent exonérer leurs étudiants, parce que le critère d'excellence en général est déjà rempli du fait même du niveau requis par ces formations.

M. Brisswalter assure que la politique d'Établissement est de garder la plus grande liberté d'action et d'autonomie sur notre politique d'exonération. Ce dispositif le permet, il faut tout mettre en œuvre pour éviter d'imposer finalement une exonération qu'on ne maîtrise plus car tout ou tard on risque d'être bloqué par ce quota des 10%. Certaines formations sont extrêmement dépendantes du fait que l'on puisse exonérer massivement et d'autres moins. Il ne faut pas omettre l'importance de mettre rapidement en place une politique d'accueil des étudiants étrangers de qualité. Ce delta entre les 275€ et les 2700€ servira la politique d'accueil des étudiants à tous les niveaux.

Mme Sabourault informe que ce sujet est discuté au niveau du réseau des VP RI des établissements. A titre d'exemple certains établissements ont décidé l'exonération uniquement pour les étudiants de master tous les étudiants de licence paieront les droits majorés. Notre Établissement a fait ce choix de laisser la plus grande liberté de choix et de conserver la main sur cette politique d'exonération le plus longtemps possible.

La règle des départs qui compensent les arrivées n'est pas aussi simple qu'il y paraît, cela dépend aussi du volant d'étudiants sur critères sociaux, comptabilisé dans les 10%, qu'on souhaite exonérer. Cette année par exemple, l'Établissement a accueilli moins d'étudiants extracommunautaires, mais il a exonéré plus d'étudiants sur critères sociaux.

L'université doit expérimenter ce dispositif pour comprendre, avant qu'il ne soit trop tard, comment adapter sa politique d'exonération.

M. Brisswalter confirme ce propos : plus la régulation sera tardive et plus le pourcentage d'exonération disponible sera faible. A l'inverse plus on prend le problème en amont, plus la marge de manœuvre sera éloignée de la barre des 10%.

L'idée c'est vraiment la maîtrise de la politique d'exonération et d'éviter d'en arriver à une exonération arbitraire. L'objectif est aussi de démarrer rapidement la politique d'accueil.

M. Pronzato reconnaît et comprend que l'Établissement est contraint par la politique ministérielle et qu'il essaie de tout mettre en œuvre pour que cela soit le moins dommageable pour les étudiants. Pour lui, à l'heure de l'autonomie des universités cette règle imposée est difficile à admettre. Chaque université pourrait décider de consacrer une part de son budget à ces exonérations de frais d'inscription pour ses étudiants extracommunautaires. Peut-être faudrait-il en débattre au sein de la CPU (Conférence des Présidents d'Université) et protester contre cette décision du ministère. Ce point de vue idéologique du ministère amène à confondre 2 choses sans rapport entre elles, à savoir l'exonération des étudiants des frais d'inscriptions traditionnels, et puis ces étudiants qui vont payer 3700€ et s'ils sont « exonérés » paieront les mêmes frais d'inscription qu'un étudiant français ou européen qui ne serait pas exonéré. Mais il ne faut pas admettre ces consignes absurdes et rester ferme sur ses principes. Appeler « Bienvenue en France » un tel dispositif est indigne.

M. Brisswalter assure tout mettre en œuvre avec un courage dont il n'est pas permis de douter. Tous les mois, les 10 universités IDEX sont invitées à la DGESIP pour justement débattre de ce genre de sujet ; ce sont des moments très tendus, on exprime toujours très clairement nos positions et les difficultés dans lesquelles le niveau national nous place. On manifeste le souhait d'une véritable autonomie des universités, et non pas une autonomie avec des règles déjà fixées. Un certain nombre d'universités IDEX défendent cette position.

M. Dalloz remercie M. Pronzato d'avoir entendu le peu d'enthousiasme que ce sujet pouvait susciter mais il rappelle qu'il s'agit désormais de la loi et qu'on ne peut donc aucunement s'autoriser à y déroger. La règle des 10% existait avant ce dispositif et elle le rend plus compliqué à mettre en œuvre au regard d'une politique d'Établissement. Mais il y a des enseignants (à qui des responsabilités ont été confiées), des instances (qui ont pris des positions) des composantes ou des formations pour qui la nécessité de pouvoir, dans le concert international, afficher des frais d'inscription comparables à ceux des autres établissements, est important. C'est leur souhait, pour ne pas perdre toute crédibilité, aussi absurde que ça puisse paraître, auprès de ceux qui considèrent que la valeur d'une formation dépend de son prix. Après toutes les consultations faites en conseil des composantes, et on aurait aimé pouvoir aussi prendre le temps de consulter les étudiants, il apparaît que certains veulent appliquer ces droits différenciés ; l'Établissement donnera les moyens à tous ceux qui ne veulent pas les appliquer de pouvoir continuer à ne pas le faire. C'est la position la plus équilibrée possible dans la mise en application de cette loi.

Mme Dal Pont fait part de sa position partagée. Ce sujet avait déjà été discuté pour la première fois dans le cadre de la COMUE. Vouloir échapper à ce couperet doit avoir un effet structurant (objectif recherché sans doute) en poussant les universités à accroître le nombre de leurs partenariats. Donc soit l'étudiant sud-américain viendra parce que sa candidature entrera dans

le cadre d'un partenariat soit parce qu'il sera bon et c'est bien ce que l'on recherche pour nous comme pour lui (il doit maximiser ses chances de réussite s'il entreprend une telle initiative).

M. Espallargas explique sa position sur ce texte en termes de politique. Il n'est pas en accord avec l'application des droits différenciés et avec le fait que la décision soit décentralisée. Il regrette l'absence de publicité des critères. Certaines composantes semblent ne vouloir appliquer aucun des critères. Cette politique d'accueil s'apparente à une politique de ressources propres.

Les COSP seront-ils consultés à l'avenir ? Il exprime quelques doutes sur le critère de la francophonie et sur son effet réducteur et signale le problème des lycées français à l'étranger où les droits d'inscription sont de 5000€ à 8000€. Qu'en est-il des étudiants des classes préparatoires qui s'inscrivent à la fois dans notre établissement et dans leur prépa pour pouvoir faciliter les passerelles. La convention porte exclusivement sur cette question de passerelle et de double inscription ?

Mme Sabourault indique que les étudiants inscrits en CPGE avec une double inscription à l'université ne sont pas concernés par le dispositif. Il en est de même pour les doctorants, les HDR, les études médicales, les étudiants réfugiés et durablement établis en France et les étudiants inscrits avant la parution du décret. Le responsable de formation doit s'emparer de ces critères. Il est vrai que le critère de francophonie est un peu plus réducteur que le critère d'excellence.

M. Dalloz précise que ce dispositif sera expérimenté pour une année à la suite de quoi un point sera fait. Des chiffrages plus précis permettront de répondre aux demandes qui sont parfaitement légitimes et d'avoir une visibilité sur ces 10%.

Les composantes feront remonter leurs opinions et les résultats de cette expérimentation. Les différentes communautés seront consultées, la tout sans précipitation, avec sérénité.

Mme Sabourault ajoute que la plupart des COSP avait été saisis mais avec très peu de temps pour se prononcer.

M. Sirvent comprend les défis auxquels doit faire face l'Université, et revient sur la consultation des étudiants qui n'a pas été celle qu'il souhaitait surtout sur des questions de cette importance.

M. Dalloz approuve entièrement. La nécessité de consulter la communauté étudiante est une évidence. Ces instances nouvelles (conseil étudiant, COSP) ont mis du temps à se mettre en fonctionnement, ce qui a pu perturber le processus. Mais c'est une erreur qu'on ne commettra plus et puisque maintenant nos instances sont en place, elles se saisiront de ces sujets.

Cette proposition, qui a été soumise au contrôle de légalité du Rectorat de Région, est soumise à l'approbation du Conseil.

L'exonération partielle des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires est approuvée à la majorité des voix, 18 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions.

15) ATTRIBUTION AU MERITE DE BOURSES UCA JEDI CHAMPION AU BENEFICE D'ETUDIANTS INSCRITS DANS LES NIVEAUX L2 A MASTER 2

Présentation de Mme Samira KARRACH, Directrice des projets transversaux

Avis favorable du Conseil Académique du 1er décembre 2020

Nous sommes dans le cadre d'une action de l'initiative d'excellence. C'est une des thématiques prioritaires de l'IDEX 1, réaffirmée par l'IDEX 2.

Cette thématique est le soutien au mérite et à l'égalité des chances. Quelques initiatives avaient été lancées par l'IDEX1, notamment en direction des niveaux Master et en direction des collégiens et lycéens avec une action UCA JEDI junior. Cette action de l'IDEX 2 complète un peu les différents dispositifs qui avaient été lancés et qui visent prioritairement les étudiants de Licences 2 et les accompagnent jusqu'à la fin de leurs études. Ce dispositif de bourse s'inscrit dans le cadre d'une action conjointe avec la Fondation Université côté Côte d'Azur qui propose aussi une bourse égalité des chances.

Cette bourse est cumulable avec celle du CROUS. Les échelons que l'on vise (5 à 7) sont insuffisants (450 à 560€) pour permettre l'indépendance financière de l'étudiant.

Cette bourse d'excellence UCA Champion concernera les étudiants de licence 2, ce choix a été fait en concertation avec la vice-présidence à la vie étudiante et les différents acteurs. On relève beaucoup de déperdition entre la licence 1 et la licence 2 et il sera plus opportun d'apprécier l'excellence avec les résultats de la première année. Le montant de la bourse est de 400€ par mois pour toute la durée du cursus, soit 10 mois par année universitaire et de la licence 2 jusqu'en master 2, c'est-à-dire jusqu'à l'obtention du diplôme. L'attribution de la bourse est soumise chaque année à des conditions de résultats d'excellence qui seront appréciés par les EUR et par les instituts dans lesquels sont inscrits les étudiants. La procédure de sélection débute par un appel à candidature général sur les licences 2, puis les EUR ou instituts se prononcent sur un ou 2 candidats (cette action ne compte que 10 bourses). La distribution entre tous les champs disciplinaires sera équitable. Un calcul de l'assiette s'impose. A partir des 1600 étudiants visés de licence 2, auxquels on projette le pourcentage des étudiants boursiers de l'échelon 5 à 7, on atteint une assiette d'un peu plus de 500 étudiants concernés par ce dispositif.

La bourse de la fondation UCA vise l'ensemble des niveaux d'études.

M. Pronzato remarque l'incohérence qui se dégage de l'ensemble de tous ces dispositifs. Quel est l'intérêt d'essayer de favoriser l'accès aux études supérieures pour des étudiants qui ont des difficultés dues à leur origine sociale, et en parallèle faire payer 4000€ de frais d'inscription aux étudiants de master.

M. Dalloz précise que l'incohérence évoquée tient à la coexistence d'un dispositif national avec une initiative d'UCA.

M. Pronzato déclare : puisque nous avons toutes les cartes en mains, pourquoi faire payer 4000€ de droits d'inscription à certains étudiants ? Nous sommes libres de nos choix et décisions. Le jury IDEX ne va sûrement pas se mêler de ce genre de décisions, il évalue la qualité de la proposition scientifique, pas le montant des droits d'inscription des étudiants qui suivent des masters.

M. Brisswalter informe que ces opérations sont en lien avec le territoire et le Rectorat. Cette première initiative UCA JEDI junior reste isolée, on ne dispose de moyens assez importants pour permettre à plus d'étudiants de suivre leurs études à UCA, à partir du moment où ils sont excellents. 7 collégiens ont été sélectionnés et bénéficient de cet accompagnement. C'est un dispositif assez modeste qui vise aussi à continuer d'accompagner ces étudiants qui ont des difficultés et qui sont par ailleurs excellents d'un point de vue académique. L'objectif est d'entraîner le Territoire dans ce genre d'initiative. C'est littéralement un effet d'amorçage pour que l'on ait un volume plus important d'étudiants de très bon niveau, en évitant que des difficultés financières empêchent leur inscription à UCA.

Mme Karrach conclue par l'impact réel et positif qu'aura cette action, bien que modeste, sur le cursus de ces 10 étudiants. Le complément de leur bourse du CROUS (560€) auquel s'ajoute le montant de la bourse UCA (400€) porte le tout à un montant satisfaisant. C'est un réel encouragement pour la poursuite et la réussite dans leur parcours. L'Observatoire de la vie étudiante au niveau national démontre que 46% des étudiants sont obligés de travailler durant leurs études. Et parmi eux 20% déclarent que cela a un impact négatif sur leurs études. Malheureusement ce constat peut être fait au quotidien sans l'aide de l'OVE.

Les modalités d'attribution au mérite de bourses au bénéfice d'étudiants inscrits dans les niveaux L2 à Master 2 sont approuvées à la majorité des voix, 18 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

16) MODIFICATIONS ET ADOPTIONS DE STATUTS

Avis favorable unanime de la commission des statuts du 1er décembre 2020

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Plusieurs statuts sont soumis à l'approbation du conseil. Il faut saluer le travail accompli par la Commission des statuts et en amont par la DJSR. Elles ont œuvré, dans un rythme très intense, à la mise au point de ces différents statuts en formulant des remarques très pertinentes. Avec une mention particulière pour le travail de Camille Héritier, qui dans cet exercice s'est montrée extrêmement redoutable mais surtout extrêmement investie. Il est question de modifications mais aussi de créations complètes (Neuromod par exemple).

Pour l'EUR Lex Société, c'est un simple ajustement parce que l'institut fédératif de recherche disparaît. Pour l'INSPE c'est une modification un peu sensible et pour l'IDPD, l'IMREDD et Neuromod, c'est véritablement la mise en conformité avec les statuts de l'Établissement.

Il a été tenu compte des avis des COSP, des comités de pilotage ou des conseils de gestion, il y a toujours eu des discussions au sein des composantes quand elles existaient, ce qui n'était pas le cas de l'IDPD (mais échanges avec la communauté de l'ancien IDPD) et de Neuromod.

La modification des statuts de l'EUR Lex Société est approuvée à la majorité des voix, 24 voix pour et 2 abstentions.

Les statuts de l'Institut de la Paix et du Développement sont approuvés à la majorité des voix, 24 voix pour et 2 abstentions.

Les statuts de l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable, sont approuvés à la majorité des voix, 19 voix pour et 7 abstentions.

Les statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation sont approuvés à la majorité des voix, 23 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Les statuts de l'Institut de Modélisation en Neurosciences et Cognition, sont approuvés à la majorité des voix, 23 voix pour et 3 abstentions.

17) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR 3EME PARTIE

Avis favorable de la Commission des statuts du 1^{er} décembre 2020

Présentation de Mme Florence PISANO, DGSA Sécurisation

Il est question d'une petite modification du règlement intérieur sur l'annexe qui précise de quelle manière les enseignants sont rattachés aux départements disciplinaires. Cela avait été précisé pour les enseignants chercheurs et les chercheurs mais pas pour les autres personnels enseignants (enseignants du premier et du 2nd degré, pour les ATER, pour les doctorants contractuels et pour les personnels associés, lecteurs et maîtres de langue). Il y a un nouveau tableau qui référence toutes des disciplines du 2nd degré qui sont existantes dans l'Établissement (il existe 250 disciplines 2nd degré type référencées au niveau national). Il évoluera si les nouveaux enseignants PRAG ou PRCE qui intégreront l'Établissement relevaient d'une autre discipline non encore référencée dans ce tableau.

Les noms de 2 des départements disciplinaires ont aussi été modifiés, à la demande de leur représentant : le nouvel intitulé du département langue est « Cultures et langues étrangères et régionales » et celui du département de sociologie est « Sociologie, démographie ».

M. Pronzato pense qu'il faudrait revenir sur le rattachement par défaut à des départements disciplinaires des chercheurs CNRS.

M. Dalloz confirme qu'il s'agit d'un rattachement par défaut parce qu'il en fallait bien un pour commencer le travail et permettre à ceux qui veulent ensuite se rattacher à un département qui correspond plus à leurs activités ou à leurs enseignements, de le faire.

Mme Pisano suggère peut-être de prévoir dans ce cas un double rattachement.

M. Dalloz approuve cette modification si le Conseil en est d'accord.

M. Pronzato pense qu'il faudrait en amont consulter les Directeurs des laboratoires concernés.

Mme Pisano propose de mener l'enquête, et de faire une modification ultérieure si nécessaire. Une procédure est prévue pour demander le rattachement à un autre département disciplinaire. Mais nous ferons preuve de souplesse et la section 7 du CNRS sera en département électronique et donc supprimée du département informatique.



M. Pronzato pense qu'il vaut mieux opter pour l'électronique mais il faut le demander au directeurs des laboratoires.

M. Dalloz conclue qu'après vérification, si modification il y a, elle sera présentée ultérieurement. Le RI 3 tel que présenté est soumis au vote.

Les modifications du Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur 3ème partie sont approuvées à la majorité des voix, 25 voix pour et une abstention.

VII - CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les conventions comme annexées à ce procès-verbal sont approuvées à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 18H35.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ



N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
2020 conv n°97713	Presses Universitaires de Rennes	Administrateur Provisoire des PUR	INSPE	Directrice Inspé	12/10/2020	Convention de partenariat	Edition d'un ouvrage scientifique	/		3 693 €
2020-2021 - INSPE-DR-2020-2021-INSPE-DR-2	Université de Toulon / Fac de Droit	Pdt Université de Toulon	INSPE	Directrice Inspé	18/11/2020	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	Mise à disposition de locaux à titre payant	1 an	7 000 €	0 €
2020-2021 - INSPE-DR-2	Office Départ d'Education et de Loisirs du Var	Pdte d'ODEL	INSPE	Directrice Inspé	14/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	Mise à disposition de locaux à titre payant	1 jour	147 €	0 €